

Abbe Corentin PARCHEMINOU

INSTITUTION
SAINT-VINCENT
PONT-CROIX
(SUD-FINISTÈRE)

MEILARS-CONFORT

SES MONUMENTS
SON HISTOIRE



Extrait du « Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie »

QUIMPER - IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

1933

FB

n

CONF

Hommage affectueux à mon ami Emil

Barbier

INSTITUTION
SAINT-VINCENT
PONT-CROIX
(SUD-FINISTÈRE)

MEILARS-CONFORT

SES MONUMENTS
SON HISTOIRE



15990

Abbé Corentin PARCHEMINOU

MEILARS-CONFORT

DU MÊME AUTEUR

Une Paroisse Cornouillaie
pendant la Révolution :
SAINT-NIC, 1930.

Une Paroisse Finistérienne :
MAHALON, Notice, 1931.

SES MONUMENTS
SON HISTOIRE

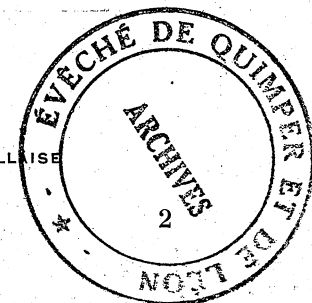
Diocèse de
Quimper & Léon
Édité par Quimper & Léon

Document numérisé en 2016

Extrait du « Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie »

QUIMPER - IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

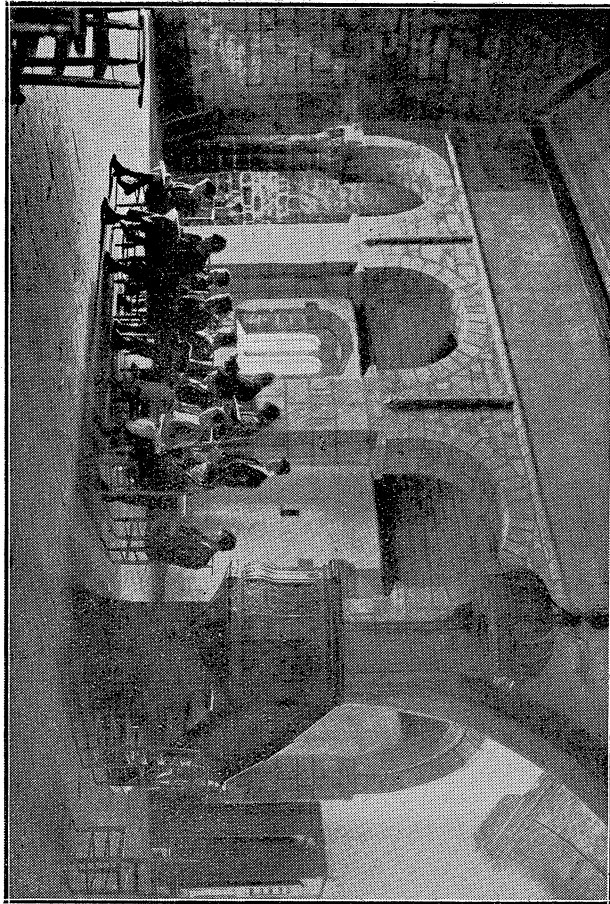
1933



MEILARS - CONFORT

SES MONUMENTS

SON HISTOIRE



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE MEILARS

(Photo S. Le Pemp.)

Meilars-Confort est une des treize paroisses du canton de Pont-Croix. Son territoire, d'une superficie de 1468 hectares, est limité au Sud par le Goyen, à l'Est par une ligne qui part de cette rivière et va droit au Nord, traverse le ruisseau de Kérinec, monte à la hauteur du bourg de Poullan et rejoint la route de ce bourg à Beuzec. Au Nord, la frontière est constituée par cette route. À l'Ouest, elle se confond avec le cours du ruisseau qui traverse la paroisse de part en part et qui va grossir le Goyen au bas de Lochrist, tout près de Pont-Croix.

Le patron de Meilars c'est Saint Mélar, le jeune prince martyr, fils de Saint Miliiau, roi de la Domnonée. Son oncle Rivold, après avoir tué le père pour lui ravir sa couronne, fit mutiler l'enfant pour l'empêcher de reconquérir jamais le trône de Domnonée. Il lui coupa la main droite et le pied gauche. Mais, selon la tradition, la main d'argent et le pied d'airain qu'on lui donna à la place de ses membres de chair s'assouplirent par miracle. Et Rivold voyant que l'enfant serait à même de manier l'épée et de chevaucher lui fit subir le même sort qu'à Saint Miliiau : il le tua.

Le culte du petit prince est répandu dans les deux Breagnes : patron de Meilars, de Lanmeur et de Locmélard, il l'est aussi de deux paroisses de Cornwall, Mylor et Linkinhorne, et d'Amesbury dans le Wiltshire (1).

(1) R. Doble, *Saint Melor*.

ÉGLISE DE MEILARS

Dans son vieux bourg, au milieu des tombes du cimetière, l'église de Meilars se dresse encore, malgré son grand âge, au-dessus de la vallée du Goyen. Elle a toute la douceur de nos chapelles de campagne, et toute la tristesse des choses qui ont eu une âme et gisent désormais sans vie. Délaissée en 1910 pour sa rivale de Confort, elle n'a plus qu'un pardon annuel, le troisième dimanche de Septembre. Elle redevient alors, pendant un jour, ce qu'elle fut pendant des siècles : l'église paroissiale, puis retombe dans le silence pendant une année entière.

Elle se compose de trois parties différentes remontant respectivement aux XII^e, XIII^e et XVII^e siècles.

Le clocher, très modeste, a été bâti en 1837, d'après les plans de l'architecte Bigot, pour remplacer celui qui fut renversé un jour de tempête, en Mars 1836. On y lit :

« M^r J. Bernard, recteur. *Gloria in excelsis Deo. 1837*
Jesus et Marie. »

La façade Sud est flanquée d'un porche voûté en arcs d'ogive se terminant à un écusson central et précédé d'une arcade ajourée d'un bel effet. La porte d'entrée de l'église, aux vigoureuses moulures et en arc en anse de panier, est surmontée d'une *Piéta* en bois.

La porte basse du fond de l'église est très ancienne. D'un beau style, fortement moulurée, elle appartient vraisemblablement au XIII^e siècle. Au-dessus de la porte se lit cette inscription :

CASTREC F. LAN 1588

LOVIS EMERI RECTOR 1588

L'intérieur conserve encore six arcades de l'ancienne église construite au début du XII^e siècle. L'église de Meilars fut, à cette époque, comme le premier effort d'un art encore à ses essais mais qui allait, expression

nouvelle d'une admirable conception du roman ancien, s'amplifier, s'enhardir, s'affiner avec les maîtres d'œuvre qui construisirent les nefs de Mahalon, de Pluguffan, de Languidou, de Kerinec, etc., et qui devait enfin, vers la fin du XII^e siècle, épuisé par ces réalisations successives, disparaître en nous léguant Pont-Croix (1). Et parce qu'elle garde, dans les six arcades de sa nef, la première pensée du maître anonyme qui fut le père de cet art nouveau — le roman dit de l'école de Pont-Croix —, l'église de Meilars, sans être un bijou d'architecture, est intéressante.

Les piles du haut sont rectangulaires avec de petits chanfreins sur les arêtes et flanquées de deux colonnes engagées à leurs extrémités et dans le milieu de leur épaisseur. Les deux piliers du bas, plus grêles, sont formés du faisceau de plusieurs colonnes cantonnées en étoile. Toutes ces piles sont un peu fortes pour la hauteur et l'ouverture des arcades, mais il faut dire que les bases des colonnes, couvertes d'une ornementation variée, ont été enterrées quand le dallage fut relevé de plus de 60 centimètres. Malgré tout, l'ensemble possède une noble et simple élégance, rehaussée par quelques sculptures ciselées sur les tailloirs des chapiteaux. Déjà, la disposition du tailloir, indépendant du chapiteau, largement évasé pour recevoir les sommiers des arcs, est bien accusée, et on remarque, dans les piles en faisceaux du bas de la nef, la forme peu précise encore du chapiteau cubique si souvent employé dans la suite. Un cordon en pierre qui court au-dessus des cintres ajoute encore à la grâce de cet ensemble (2).

(1) Abgrall, *Architecture Bretonne*, p. 24 ss.

(2) Ces travées sont les mieux conservées grâce à l'habile restauration de M. l'abbé Rolland. — Pendant qu'il était recteur de Meilars, M. l'abbé Rolland avait réuni un grand nombre de documents concernant l'histoire de cette paroisse. Nous y avons puisé beaucoup de renseignements que nous utilisons dans cette notice. Nous prions M. le Recteur du Bourg-Blanc de trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Autrefois, du côté du chœur, il existait d'autres arcades datant de la même époque : on en aperçoit les traces dans les constructions remaniées au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle.

MOBILIER

A cette dernière époque, appartient aussi la plus grande partie du mobilier de l'église. Le tabernacle et la niche du maître-autel sont finement sculptés. Dans le chœur, se dresse la statue de saint Mélar, patron de la paroisse. Il est représenté en surplis et camail que recouvre un manteau vert. Ses mains ne sont pas mutilées. L'une d'elle tient le sceptre. La couronne royale repose sur ses longs cheveux.

Une statue de Notre Dame des Grâces lui fait vis-à-vis. Elle porte l'Enfant Jésus qui lève la tête vers elle dans un mouvement d'une grâce exquise.

Au-dessus du maître-autel, on voit un grand tableau représentant l'adoration des Bergers, offert en 1842 par Louis-Philippe au sanctuaire du petit roi martyr, et provenant du musée du Louvre. C'est la reproduction partielle de l'œuvre de Velasquez.

Dans le transept Nord se trouve une remarquable figure de Sainte, œuvre du peintre Massé (1884).

L'autre latéral du côté de l'Evangile est surmonté de trois statues :

Sainte Catherine d'Alexandrie, une épée dans la main droite, un livre dans la main gauche, écrase un docteur minuscule coiffé du turban et armé d'une pique qui s'appuie sur la roue qui servit à martyriser la Sainte.

Notre Dame de Bonnes-Nouvelles portant l'Enfant-Jésus.

A côté d'elle, saint Guinal, crossé et mitré, a une belle physionomie triste.

L'autel latéral Sud nous offre deux autres statues :

A gauche, Notre Dame de Bon-Secours, aux longs

cheveux dénoués, porte l'Enfant-Jésus d'une main et, de l'autre, lui présente une figue. Les trois statues de la Vierge de l'église de Meilars, sans grande expression d'ailleurs, rappellent l'école flamande.

A droite, saint Michel, cuirassé, armé d'une pique, tient une balance et terrasse un diable très laid qui essaie de l'agripper.

Entre ces statues, des restes de peinture recouvrent encore le mur.

Dans la nef, côté de l'Evangile, saint Sébastien, nu, lié à un arbre, est percé de flèches dont l'une est fixée dans le côté ; d'autres gisent à ses pieds. Du côté de l'Epître, saint François-Xavier, en surplis et étole, montre un crucifix.

Le baptistère, au fond de l'église, est peu ordinaire. La cuve baptismale est couverte d'une ornementation du ^{xvii}^e siècle, un peu barbare peut-être, mais très originale. Sur la base et la piscine courent des boudins taillés en torsade. Le fond de la cuve est formé de godrons, et sur la paroi cylindrique on voit d'étranges sculptures parmi lesquelles le soleil, la lune, des étoiles, des rosaces, des bouquets de fleurs.

*
**

Au fond du transept Sud, existe encore un enfeu. C'était la tombe de la famille de Rospiec. Au-dessus de l'autel Saint-Michel, sur la sablière, un écusson encadré par des monstres semble porter *trois gants d'épervier en pal*.

La famille de Rospiec, en vertu de ses droits sur le manoir de Kernonen, possédait certaines prééminences dans l'église de Meilars. Les voici, d'après une déclaration de 1703 :

« ... En la chapelle de Saint Michel, côté de l'Epître, deux vitres, l'une au pignon de ladite église, et l'autre sur le côté méridional de ladite chapelle, armoirées des armes de ladite maison de Kernonen qui sont *d'or*

à une croix d'azur chargée de cinq quintefeuilles d'argent dont une au milieu de ladite croix, et les quatre autres aux extrémités d'icelle.

» Une tombe eslevée de deux pieds et demi, étant sous la proéminence ou cadre de ladite église dans ladite chapelle de Saint Michel... cinq écussons en alliance...

» Et au pilier sousain de ladite tombe, il y a un bénitier en pierre portant un écusson de pareilles armes en relief, et au-dedans du chœur de ladite église une pierre tombale du côté de l'Evangile au raz du premier marchepied du grand autel.

» Plus au chœur, du côté de l'Evangile, deux autres tombes de pierre ayant en relief un écusson de pareilles armes ;

» Et sur la croix de pierre étant au-devant de ladite église, il y a d'un côté au haut d'icelle deux écussons de pareilles armes... »

Les sieurs de Kervénargant possédaient dans l'église de Meilars « une tombe eslevée faisant le côté méridional du chœur de ladite église armoyée de divers armes avec un escabeau et deux tombes basses aussi armoyées, l'une sous ledit escabeau et l'autre au costé » (1).

Enfin le manoir noble de Trévien possédait droit de prééminence, d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Meilars, ainsi que le seigneur Gourcuff de Tréménec.

La croix du cimetière, dont seul le socle est ancien, date de 1867. Sur le soubassement on lit cette inscription :

MOALIC FAIT 1655.

L'ancien calvaire, en granit, fut transporté, à l'occasion d'une mission, entre Meilars et Confort, à l'em-

(1) Arch. départ. du Finistère, E. 229,427.

branchement de la route de Kerscao. On l'appelle *Ar Groaz vat*. D'un côté il porte le Christ crucifié, de l'autre la Vierge avec l'Enfant-Jésus dans les bras.

Au chevet de l'église, se trouvait un *peulven*, ou pierre levée. On s'en est servi pour faire le monument commémoratif des morts de la guerre.

ÉGLISE DE CONFORT

C'est aujourd'hui l'église paroissiale. Elle fut construite par Alain de Rosmadec, Baron de Molac. L'édifice appartient donc à la première moitié du xvi^e siècle et présente tous les caractères de la dernière période du style ogival.

Les murs sont en pierres de taille, dont plusieurs mesurent jusqu'à 2 mètres de longueur.

La façade occidentale, accotée de contreforts garnis de statues et couronnés de pinacles feuillagés, est très belle avec sa porte ornée de moulures et de colonnettes, surmontée d'un gable aigu sur lequel se dresse une statue de saint Michel, d'attitude très mouvementée, armé en chevalier et terrassant le Dragon.

Dans le champ du fronton sont sculptés des bateaux et des poissons, genre de représentation que l'on trouve sur la plupart des églises du littoral, depuis la Pointe du Raz jusqu'à Penmarc'h. Sur la même surface il y a une longue inscription gothique devenue malheureusement trop fruste pour être déchiffrable.

Le joli clocher ajouré, haut de 32 mètres, qui couronne dignement cette façade a bien les apparences des clochers du Moyen-Age, mais ses galeries saillantes formées de balustres, ses baies à plein cintre, ses pilastres indiqueraient plutôt le xviii^e siècle, ainsi que semble d'ailleurs le prouver l'inscription placée au côté Sud, sur le croisillon de la chambre des cloches :

M^{re} JOSEPH LE DOURGUY. R^e. 1736.

Dans la flèche, élégante et fine, nous trouvons pourtant encore les crossettes garnissant les arêtes et les quatre petits pinacles d'angles et qui sont bien dans la donnée gothique.

Une tourelle cylindrique, terminée par un dôme, flanque le clocher et sert de cage à l'escalier dont toutes les marches sont sculptées.

Ce qui frappe le plus, dans l'extérieur de cette église, c'est le grand nombre de fenêtres. Toutes possèdent des frontons triangulaires dont les chevrons, hérissés de crosses végétales, ont pour couronnements, d'un côté, des croix, de l'autre, des bouquets trilobés.

Du côté Sud, on peut admirer, à la base de chaque fronton, des cariatides aux figures grimaçantes, réalistes à l'excès, qui semblent représenter les principaux vices de l'humanité, particulièrement les péchés capitaux.

L'abside à pans coupés est remarquable par ses gables élancés, ses contreforts à la fois gracieux et solides, ses pinacles assemblés par des trèfles à quatre feuilles au bas desquels se tordent des gargouilles grotesques, et aussi par ses trois fenêtres flamboyantes dont l'une possède un tympan à fleur de lis, d'un galbe admirable : c'est, entre tous les modèles, le plus pur qui existe dans le pays.

Sur la paroi Nord de l'abside se déroule cette inscription en lettres gothiques :

EN LAN MVCXXVIII (1)

LE SECOND DIMANCHE DAVST (2).

A la première fenêtre Nord, cette autre inscription :

1651. — M : RECTEVR. A. BRONELOC.

JEAN DONAR. F.

(1) 1528.

(2) Août.

L'intérieur de l'église comprend une nef et deux bas-côtés, séparés par des piliers cylindriques et octogonaux, sans chapiteaux, supportant des arcades à moulures prismatiques et gorges largement creusées.

Les principales statues qu'on y vénère sont :

Celle de la Patronne, Notre Dame de Confort, à l'entrée du chœur, du côté de l'Evangile. Elle porte l'Enfant-Jésus dans les bras et le présente aux fidèles. Au côté opposé, la statue de saint Joseph.

Adossés aux deux piliers du haut : saint Servais, évêque de Maestricht, en chape, mitre et crosse, avec un oiseau sur l'épaule. — Saint Tujen, patron de la chapelle monumentale de Primelin. Il est représenté en évêque. Le chien qui est à ses pieds rappelle que le Saint est invoqué contre les morsures des chiens enragés. Ces deux statues reposent sur des culs-de-lampe originaux qui ont malheureusement été mutilés.

Dans les bas-côtés : sainte Anne, assise, apprenant à lire à la Sainte Vierge.

Saint Corentin, premier évêque et Patron du diocèse ; à ses pieds, son poisson.

Saint Laurent, diacre et martyr, avec son gril.

Notre-Dame de Bonne Nouvelle (l'Annonciation), écoutant, émue, les paroles de l'Ange.

Saint Eloi, patron des orfèvres et des maréchaux, protecteur de la race chevaline.

Saint Herbot, ermite, protecteur des vaches et des bœufs.

Au-dessous de l'autel latéral Nord, le Christ mort est couché. Au-dessus de l'autel, se dresse Notre Seigneur ressuscité.

L'autel latéral Sud est dominé par Notre Dame de Lourdes, tandis qu'au-dessous se voit la statue couchée de saint Vincent Ferrier qui prêcha dans notre Bretagne.

✱

Au bas du lambris, on aperçoit des sablières élégamment sculptées courant le long de la nef. Elles représentent, parmi des animaux fantastiques, la salamandre de François I^{er}. D'immenses gueules de monstres mordent les poutres transversales.

✱

Les trois fenêtres de l'abside renferment des vitraux intéressants de la fin du xvi^e siècle. Dans la fenêtre centrale, c'est un bel arbre de Jessé où les rois de Juda sont vêtus de costumes somptueux, comme coloris et broderies. L'arbre se termine par Notre Seigneur en croix.

« Un roi chantait en bas, en haut mourait un Dieu. »

Dans les côtés, on voit la Sainte Vierge et le Christ ressuscité.

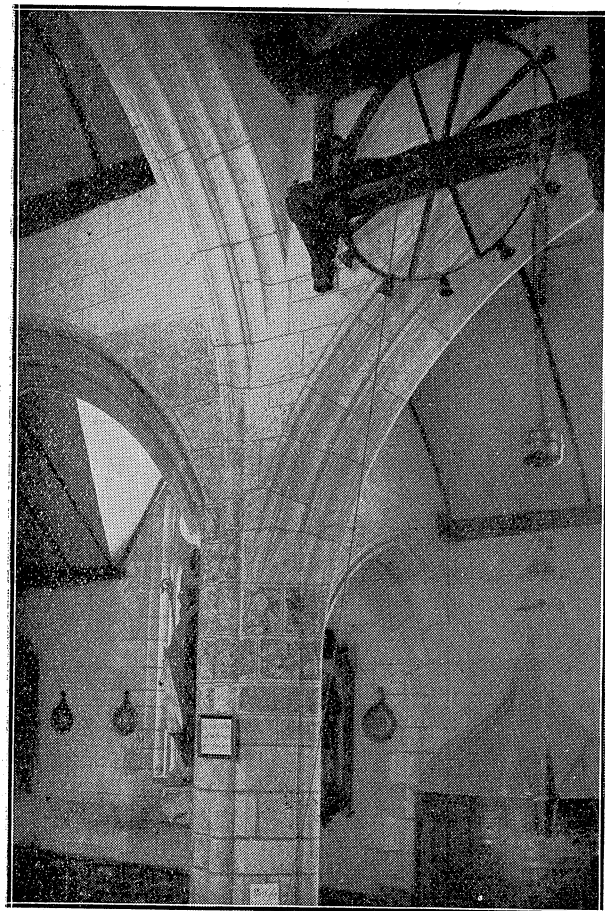
Sous prétexte de restauration, les deux autres vitraux ont été fort maltraités. On reconnaît pourtant : l'Enfant-Jésus au milieu des Docteurs ; la Sainte Famille à Nazareth : la Sainte Vierge filant sa quenouille, Jésus à ses côtés, saint Joseph travaillant à son établi ; des Anges les assistent. Tout au bas, se trouve cette inscription :

IOHAN. FLOCH. FAB. 15...

✱

LA ROUE DE CONFORT.

On trouve, dans l'église de Confort, une particularité qui est rare désormais dans le pays, une *roue à carillon* appelée *Rod ar Fortun*, roue de la Fortune. Ces roues étaient jadis assez nombreuses en Bretagne. Il y en avait à côté de Quéven (Morbihan), à Laniscat, Locarn (Côtes-du-Nord), à Pouldavid, à Quilinen en Briec. Il est curieux de remarquer que Confort des Côtes-du-Nord en possédait aussi une. Aujourd'hui,



ÉGLISE DE CONFORT
LA ROUE A CARILLON

(Photo Le S. Pemp).

on n'en rencontre plus guère qu'en Espagne, en Italie et en Sicile.

Celle de Confort est suspendue verticalement au sommet de l'arcade Nord précédant le chœur. C'est une roue en bois de près de deux mètres de diamètre, garnie sur son pourtour de douze clochettes de dimensions variées et de notes différentes. On la fait tourner au moyen d'une corde commandant une manivelle. Elle fait entendre alors une musique singulière, une suite de gammes bizarres qui ne manquent pas de charme et qui chante à sa manière les louanges de la Patronne vénérée de ce dévot sanctuaire. Pas de fête sans carillon. Les jours de pardon, surtout, bien longtemps après que tous les offices sont finis, on entend encore résonner les notes étranges de cette musique primitive, toutes les mamans ayant à cœur de faire tourner la Roue à leurs enfants.

Mais ce n'est pas seulement un chant de fête. C'est aussi une imploration. Une pratique populaire consiste à sonner le carillon pour obtenir la parole aux enfants lents à parler. Bien des mères y recourent avec dévotion et souvent sont exaucées.

L'OSSUAIRE

Au bas de l'église, sous le contrefort Sud de la tour, il y a un ancien ossuaire ajouré de deux baies donnant sur l'intérieur.

Au collatéral opposé se trouve une petite chapelle avec arcade en plein cintre qui a été aménagée pour recevoir les fonts baptismaux. A l'intérieur de l'arcade, cloisonnée au tiers, on voyait naguère les traces d'une peinture murale représentant l'apothéose de la Sainte Vierge : Marie, couronnée d'étoiles, debout sur les nuées. Au-dessus d'elle, un arc de triomphe de style ogival. Cet arc était orné de moulures et de colonnettes et surmonté d'un gable aigu qui portait une inscription

en caractères gothiques. Tout au haut, le Père éternel portait le globe terrestre couronné d'une croix. A chacun des angles du tableau, un ange, à genoux, tenait une banderole flottante garnie d'une inscription gothique.

LE CALVAIRE

Le calvaire monumental qui se dresse devant la façade principale peut être classé au nombre des calvaires de second ordre. Il est constitué par un massif de maçonnerie de forme triangulaire dont les angles sont armés d'éperons. Sur chacune des faces, légèrement concaves, sont percées trois niches. Chaque éperon en a une autre. Soit un total de douze. Autrefois ces niches abritaient les statues des douze Apôtres. Pendant la Révolution, elles furent décapitées et mutilées puis enterrées auprès de l'église. Ce n'est qu'en 1849 qu'elles furent retrouvées. Plus tard, elles furent restaurées et placées dans les niches de la façade Ouest de l'église, où elles sont d'un bel effet.

Vers 1870, Yann Larc'hantec, de Plougonven, dont l'atelier se trouvait d'abord à Morlaix, ensuite à Landerneau, fut chargé de sculpter de nouvelles statues pour le calvaire. Il s'en acquitta soigneusement. Au lieu de loger les Apôtres dans les niches, il les campa tout autour de la plate-forme, au-dessus de la corniche, et il faut convenir qu'ils offrent ainsi une silhouette imposante, dominés par une grande croix fort artistique, taillée par le ciseau du même ouvrier breton.

L'église et le calvaire (sans les statues modernes) sont classés comme monuments historiques.

♦♦

Mentionnons enfin la « *Maison du Prieur* », qui se trouvait auprès de l'église et qui a été démolie il y a quelques années. Elle était construite sur le modèle

des nombreuses gentilhommières de la contrée. On n'en a gardé qu'une seule fenêtre et deux belles cariatides. De la porte d'arcade qui donnait accès dans la cour, il ne subsiste que quelques assises moulurées.

En 1737, Corentin Ansquer, de Lesvoalc'h, en Plouhinec, était prieur de Confort.

HISTORIQUE DE L'ÉGLISE DE CONFORT (1)

A titre de fondateur de l'église de Confort, le marquis de Pont-Croix s'était réservé le droit de déléguer chaque année un groupe peu ordinaire de pèlerins pour le représenter au grand pardon de Notre-Dame, le premier dimanche de Juillet, avant l'ouverture de la récolte : on y voyait venir les membres de la Cour royale de la juridiction du marquisat de Pont-Croix, avec la procession de Beuzec et celle de Pont-Croix, sa trêve, porter en offrande à Notre-Dame une faucille, un fléau, des courroies et un crible.

Grâce aux offrandes et aux nombreuses fondations dues à la piété des fidèles, le sanctuaire de Confort s'enrichit rapidement. Un inventaire des objets composant le mobilier de l'église, dressé en 1660, nous en donne une idée. Entre autres choses, Confort possédait à cette époque :

4 calices d'argent, avec leurs étuis, dont 3 dorés, — 5 aubes, avec leurs amicts et leurs étoles, — 10 chasubles, avec leurs manipules et leurs étoles, — 6 chapes, avec leurs tuniques blanches, — 14 nappes, plus 2 autres nappes brodées de bleu et rouge, des devants d'autels, le tout en toile.

Dès l'année 1623, « nobles gents » Nicolas Autret et Louise Le Provost, son épouse, offraient généreusement à l'église de Confort leur manoir de Gouletquer, en Poullan, avec toutes ses dépendances.

(1) Abbé Rolland : *La Chapelle de N.-D. de Confort*, 1916.

D'année en année, d'autres fondations s'y ajoutèrent. En 1640, elles sont si nombreuses et si importantes qu'il est décidé d'établir, en faveur des fondateurs de rentes et des bienfaiteurs de l'église, trois messes par semaine, les mardi, jeudi et samedi. Peu de temps après, Hervé Le Dir et Mauricette Le Dauphin faisaient aussi instituer la fondation d'une messe suivie d'un nocturne, d'une procession pour les Trépassés et d'un *Libera* le lendemain du grand pardon annuel.

Pour favoriser la piété grandissante des fidèles, on inaugura l'adoration nocturne. Elle avait lieu d'abord la veille du pardon, et, plus tard, lors des quarante heures.

Vers 1617, le Vénérable Dom Michel Le Nobletz avait été placé par l'administration diocésaine à la tête de la paroisse de Meilars. Un jour, « il se dirigeait sur Quimper pour y visiter ses disciples et pour en recruter d'autres ; le long du chemin, il priait la Sainte Vierge de lui indiquer le pays où il pourrait rendre le plus de services à la cause de Dieu. Notre-Dame lui apparut toute rayonnante de gloire et, à travers les brumes de l'horizon, elle lui montra du doigt le clocher de Ploaré dominant la terre et la mer : plus bas, la vaste baie de Douarnenez, les villages qui longent la côte occidentale de Cornouaille, et elle lui déclara que Dieu le destinait à cultiver cette partie de l'héritage du grand Saint Corentin... » (1).

Un autre fait miraculeux est rapporté par le P. Séjourné : « Le récit, dit-il, est de M. Bagotais, gentilhomme de mérite habitant Kerguennaou, en Plozévet, longtemps homme de guerre et, partant, peu crédule. Il se plaisait à le dire souvent de vive voix, et l'écrit qui renfermait sa déposition était entre les mains du Père Guillaume Le Roux.

(1) Le Gouffelo de la Porte, *Vie de Michel Le Nobletz*, 1898, p. 151.

« Un jour de l'année 1675, le Père Maunoir et M. Galerne, recteur de Mûr-de-Bretagne et promoteur de Cornouaille, chevauchaient ensemble sur le chemin de Pont-Croix. Ils se trouvaient déjà dans la paroisse de Meilars, près de la chapelle de Notre Dame de Confort. Tout-à-coup apparut devant eux Dom Michel Le Nobletz (décédé le 5 Mai 1652). Il portait le surplis. Les deux cavaliers descendirent de cheval et se mirent à genoux sur le seuil de la chapelle. Elle était bien fermée à clef, mais elle s'ouvrit incontinent. Une brillante lumière inonda soudain toute l'enceinte. Dans les hauteurs du sanctuaire, la Vierge Marie, éclatante de beauté, paraissait assise sur un trône. Des anges du ciel se tenaient à ses côtés. M. Le Nobletz était à ses genoux. Il lui présenta le P. Maunoir qui s'était avancé jusqu'à l'autel. La Reine des Cieux abaissant sur le Vénérable un regard plein de bonté, le bénit avec tendresse, et, tout aussitôt, la vision disparut. » (1).

Ce prodige ne contribua pas peu à augmenter encore l'affluence des fidèles vers Notre Dame de Confort. Aussi, Messire Joseph de Kerguélen, fils de Tanguy, seigneur de Penayeun, qui venait de succéder à son frère Pierre comme recteur de Meilars, entreprit-il des démarches auprès de la cour de Rome en vue d'obtenir des faveurs spirituelles au profit des pieux pèlerins de Notre-Dame de Confort. Le Pape octroya une bulle d'indulgence. Datée du 10 Mai 1688, elle reçut le 21 Juin suivant le visa de Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper (2).

Le 5 Prairial an III (24 Mai 1795), la chapelle de Confort fut évaluée, par enchères, au prix de 2.150 livres. La vente eut lieu le 29 Prairial (17 Juin). Au premier feu, le citoyen Trébot (de Clermont), fils, en

(1) Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir*, tome II, p. 176.

(2) Cette bulle, un peu lacérée, se trouve aujourd'hui aux Archives départementales.

offrit 3.000 livres ; Kerdréac'h cadet, 3.500, et Tréhot, fils, 4.000.

Au second feu, Kerdréac'h aîné propose 4.500 livres, et Salou 4.600.

Au troisième, 5.000 livres sont offertes par Le Bris ; 5.800 par Tréhot ; 6.000 par Boulain ; 7.000 par Le Bris ; 8.000 par Guillou ; 8.600 par Salou ; 9.000 par Le Bris ; 10.000 par Salou ; 10.900 par Kerdréac'h ; 11.000 par Salou ; 11.100 par Kerdréac'h aîné.

Au quatrième feu : Salou, 11.200 ; Kerdréac'h, 11.500 ; Salou, 11.900 ; Kerdréac'h, 13.000 ; Salou, 14.400 ; Le Gall, 16.000 ; Salou, 17.000 ; Le Gall, 18.100 livres.

Le cinquième feu éteint, la chapelle est adjugée à Le Gall (1).

✱

Erigé en chapelle de secours en 1867 par décret impérial, le sanctuaire de Confort est depuis 1910 église paroissiale. Le pardon du premier dimanche de Juillet est plus fréquenté que jamais. On compte aussi par milliers les touristes qui, chaque été, viennent s'agenouiller un instant devant Notre Dame, admirer la remarquable ordonnance architecturale de l'église, faire tourner la roue-carillon, ou qui, simplement, ralentissent leur allure pour mieux voir l'ensemble harmonieux formé par l'église et le calvaire monumental aux majestueuses silhouettes groupées autour de la croix centrale.

Enfin, chaque année, à la fin de Mai, le Petit Séminaire s'y rend en pèlerinage. Un panégyrique de la Sainte Vierge, composé par un élève de Première, est lu en chaire. Pendant la messe qui suit, tandis que les cantiques doux et ardents montent vers la bonne Mère, tous les élèves communient. Et ils gardent, toujours, au fond du cœur, le souvenir ému de ce pèlerinage

(1) Arch. départ., Série Q, District de Pont-Croix, n° 103, fol. 202, 203.

simple et touchant, de cette messe basse, un matin de printemps, de la collation frugale, gaie et animée, sur la pelouse ensoleillée et de la longue promenade qui complète cette journée de prière et de joie. C'est fête aussi pour les habitants de Confort, fiers de recevoir le Collège, charmés par l'animation qui règne quelques heures dans leur petite bourgade, plus encore peut-être par le concert traditionnel que leur offre toujours, en vertu de quelque pacte tacite, vieux comme le pèlerinage, la musique instrumentale du Petit Séminaire...

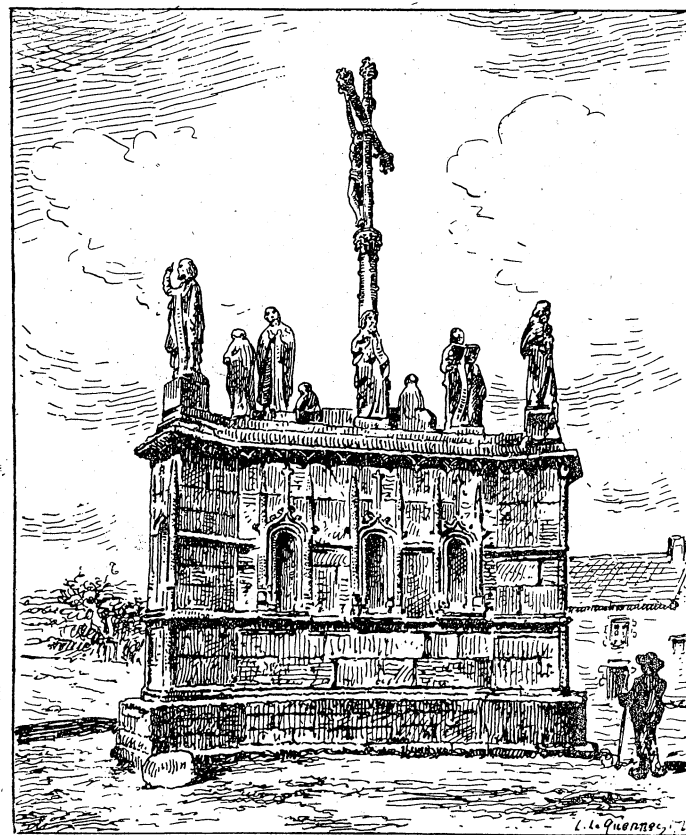
Dans la nuit du 1^{er} Juillet 1932, l'église de Confort fut cambriolée par un scélérat qui y fit main basse sur plusieurs objets précieux destinés au culte. Le malfaiteur avait pénétré dans le sanctuaire par une ouverture pratiquée dans l'une des vitres de la façade Nord de l'édifice.

Dans la plupart des lieux consacrés à la Vierge Marie, il existe de vieilles foires. Confort a les siennes, trois par an, le 15 Mai, le premier lundi de Juillet et le 7 Septembre. Elles ne sont plus aujourd'hui aussi importantes qu'autrefois (1).

CHAPELLE DE SAINT-JEAN

Cette chapelle a été complètement démolie il y a quelques années. Elle s'élevait non loin du village de Kersa et mesurait une douzaine de mètres de longueur sur six de largeur. La façade Sud était surmontée d'un campanile portant l'inscription 1631. *Le Gall Fab.* Le pardon y était célébré le jour de la Saint-Jean-Baptiste. On y fêtait aussi Saint Marc qui avait, autrefois, une

(1) D'après un rentier de 1725, Confort a deux foires par an, « où les coutumiers du marquis de Pont-Croix lèvent la coutume suivant la patente, l'une le lendemain du premier dimanche de Juillet, assemblée et fête de ladite chapelle, l'autre le sept Septembre ».



CONFORT - LE CALVAIRE

petite chapelle dans le même enclos. La fontaine dite de Saint-Marc existe toujours tout après de l'emplacement de Saint-Jean-Trophilion.

A la Révolution, Saint-Jean fut estimé 200 livres, et Saint-Marc 20 livres. Le placitre, d'une surface de 14 cordes, était planté, en l'an trois de la République, de 29 frênes, 19 chênes et 2 ormes. Le tout fut estimé 150 livres.

Le 29 Prairial de l'an III (17 Juin 1795), les deux chapelles, avec leur mobilier, le placitre avec ses arbres, furent acquis comme biens nationaux, au nom des habitants de la paroisse qui avaient fourni l'argent, par le citoyen Sébastien Le Gall, de Kerscao, maire, pour la somme de 1575 livres.

ANCIENS MANOIRS

D'après l'aveu rendu au Roi, en 1684, par Sébastien III, marquis de Pont-Croix (1), Meilars relevait en grande partie de la Seigneurie de Pont-Croix qui y possédait en outre un certain nombre de tenues à domaine. Celles-ci furent afféagées presque toutes au XVII^e siècle.

Voici quelles étaient les principales mouvances :

Le manoir de Lesgoazien et son moulin à eau sur lesquels il était dû une chefrente de 90 livres ;

Les deux tenues du bourg et la forge de Kerilis-Meilars.

D'autres terres au bourg, dont la moitié dépendait de la chapellenie du Marc'hallec'h, tenues par Maudez Hémery ;

Le manoir de Guizec et son moulin à eau, à Jean Le Barz, sieur du Ménez-Bihan ;

Le manoir de Kerstrad, son moulin à eau et son taillis, à Eutrope Porlodec, sieur de Kerlivin.

(1) *Terrier de Bretagne*, 1684 (Archives nationales).

Kergoff, Penguilly, Mezirvin, Mene-Gouret, Kerlaoueret, domaines appartenant aux Veyer de Kerandantec.

Castellien, à René Le Barz, recteur de Ploélan (Poulan).

Le manoir de Kervénargant, sous Suguenzou, fut rattaché à Pont-Croix.

Mene-ar-Vilien, près de Castellien, à René Le Barz, recteur de Ploélan, qui doit de chefrente au sieur de Suguenzou un gant à épervier et une paire de sonnettes !

Une partie de Tromiliau, jadis aux Kerardélec, en 1684, à maître Jean Provost.

MANOIR DE MEILARS

Au bourg même de Meilars, existait autrefois un manoir habité par les seigneurs de ce nom.

En 1349, l'une des héritières, Hazevis de Meylar, était mariée à Guillaume, seigneur de Pennault en Pleyben. Leur fille, Plézou de Pennault, épousa Alain de Tyvarlen qui décéda en 1384. Elle en eut un fils de même nom, mort sans postérité en 1404, et deux filles. L'aînée, Alice de Tyvarlen, succéda à son frère dans les seigneuries de Pont-Croix et de Tyvarlen, et mourut en 1512, laissant de son mariage avec Jehan de Rosmadec, demi-frère de l'évêque Bertrand de Rosmadec, un fils, Guillaume, qui fut tué en 1426 à l'assaut de Saint-James de Beuvron. La cadette, Margily, épousa le seigneur de Coatrédrez.

Hazevis de Meylar s'était mariée en secondes noces à Alain de Kerlaouénan en Mahalon et en eut deux filles, Constance et Alise (1).

C'est sur l'emplacement du manoir de Meilars que s'éleva, plus tard, le presbytère.

(1) Arch. de La Loire-Inférieure, B. 2035.

MANOIR DE KERNONEN

Ce manoir qui appartenait à Marguerite de Saint Juzel, lors de la réformation de la noblesse en 1536, était la seule mouvance que la seigneurie de Coatfao eût en Meilars. De ce fait, cette seigneurie jouissait de certains privilèges, droits honorifiques et prééminences, en l'église paroissiale : tombes et écussons avec armes de la maison de Kernonen : *d'or à une croix d'azur chargée de cinq quintefeilles d'argent*.

En 1681, le manoir de Kernonen qui comprenait « des maisons couvertes en pierre de taille, vieilles mazures, cours closes, courtils, bois de haute futaye, rabines, près, prayryes, terres froides, montagnes, taillis, viviers », appartenait à Jean de Rospiec, seigneur de Trévien, du chef de sa femme, Marie du Disquay, qui l'avait hérité de sa mère, Françoise de Lézandevéz. Jean de Rospiec devait à la seigneurie de Coatfao, dont relevait le manoir : « 15 sols monnays par an, deux criblées d'avoine, 4 criblées de froment, 5 criblées de seigle et une poule » (1).

MANOIR DE GUIZEC

Il ne reste rien de l'ancien manoir si ce n'est, dans le mur d'un hangar, un écusson qui porte un soleil, un croissant et deux clefs entrecroisées. Signalons aussi un calice sculpté dans la pierre d'un mur du même bâtiment.

Lors de la Réformation de 1446, le manoir de Guizec avait pour propriétaire le sieur de Roscerf. Il appartenait en 1536 à Françoise de Trégain, épouse du sieur de Kerguenezal.

Nicolas Porlodec, sieur de Guizec, époux de Jeanne Canévet, acquit, en 1666, le manoir de Kerstrad pour

(1) Arch. départ., E. 229.

la somme de 1220 livres, de Jean de Rospiec et de Marie du Disquay, seigneur et dame de Trévien (1).

Leur fille, Catherine Porlodec, épousa Jean Le Bars, du Mene-Bihan, et c'est à eux qu'appartenait Guizec en 1684.

Une autre fille, Anne, épousa Jean-Baptiste Le Bailly de Porsaluden, officier des chevaux légers de la garde du Roi.

MANOIR DE CASTELLIEN

Au-dessus de la porte du moulin de ce manoir il y a encore aujourd'hui deux écussons, l'un portant un poisson, l'autre trois ronds de bosse.

En 1536, Castellien était habité par Jehan Provost, sergent, se disant noble, et Loyse de Rosmadec, sa femme. Ils tenaient ce manoir de Jehan du Launay et d'Olive Guardet, seigneur et dame de Castellien, décédés 25 ans auparavant.

En 1540, Johanne Mouezou, de Douarnenez, rend aveu au Dauphin pour un vieil étage de Castellien (2).

Suivant une déclaration de 1677, la demoiselle Michellet, dame de Castellien, possédait, outre ce manoir, une ferme à Kervoal tenue à titre de domaine congéable par Guillaume et Jacques Larvor et consorts.

A la même époque, le moulin du manoir était au seigneur Gourcuff de Tréménec qui possédait aussi le manoir de Kerdunic en Poullan.

MANOIR DE LESVEILARS

Au début du xvi^e siècle, le manoir de Lesveilars appartenait à Glazren Le Rousseau et à Amicze Le Campion. Tous deux moururent vers 1640. Leur fille,

(1) Arch. départ.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2018.

Loyse Le Rousseau, épousa en premières noccs Raoul Le Doulice, sieur de Kermabon, qui lui donna un fils, François Le Doulice. Elle rendit aveu au Dauphin en 1543 pour le manoir de Lesveillars comme tutrice de ce fils. En 1550, Loyse Le Rousseau était remariée à Yves Autret, sieur de Trévén (1).

MANOIR DE KERVÉNARGANT

Bien que tout proche du bourg de Poullan, le manoir de Kervénargant se trouve sur le territoire de Meilars.

Il y a cinquante ans, André Theuriet, de passage par là, en faisait cette description :

« On s'y rend par un chemin creux qui part de Pouldavid et qui, toujours montant, finit par déboucher au milieu de la lande. Quand on approche du manoir, on s'imagine tomber en plein dans un roman de Walter Scott. L'habitation est complètement enfoncée dans les arbres. On y arrive par une longue avenue herbeuse, en pente, formée par une quadruple rangée de vieux hêtres. Au bout de l'avenue, se dresse la façade grise d'un haut mur encadré dans deux tourelles aux toits en éteignoirs. Le mur, tapissé de fougères et de pariétaires, est percé de deux portes à ogives trèflées : l'une haute et large pour les voitures, l'autre étroite et plus basse pour les piétons. Une frêle colonnette de pierre, feuillagée et fleurie, sépare les deux ouvertures et se termine elle-même par un trèfle flamboyant... » (2)

L'aspect extérieur du manoir n'a guère changé depuis lors. Seule l'avenue est moins herbeuse et déboi-

sée : les vieux hêtres recourbés en voûte au-dessus du chemin ont fini de mourir et n'ont pas été remplacés. Le beau portail gothique est toujours debout, avec ses deux portes décorées d'archivoltes feuillagées, de pinacles, de fleurons et surmontées par des arcades plus aiguës que ne le sont généralement celles des portes du xvi^e siècle, ce qui indiquerait une date plus ancienne.

Autrefois, il y avait au portail une galerie de défense, sans doute crénelée à laquelle conduisait un escalier en pierre.

La tourelle pointue qui défend l'entrée, à droite, a un ressaut en encorbellement et est percée de meurtrières à la base. L'autre tourelle, à l'angle gauche du mur extérieur, est couverte en pierre. Elle est soutenue à environ 1 m. 50 du sol sur des corbelets qui lui donnent l'apparence d'une guérite sur mâchicoulis. Partagée intérieurement en deux parties, elle offre, au rez-de-chaussée, une sorte de casemate percée de trois meurtrières rasantes. Au-dessus, c'était le colombier seigneurial. A l'époque du passage de Theuriet, des pigeons y roucoulaient tout le jour. Les pigeons se sont tu. Aujourd'hui la tour est vide. Seuls les moineaux et les pinsons nichent dans le lierre qui l'a envahie.

La maison principale a été très remaniée. C'est une longue façade sans grand cachet. La porte en ogive est très simple. Quelques fenêtres ont des moulures du xvi^e siècle, mais aucune n'a conservé ses meneaux. A l'extrémité orientale du manoir, deux meurtrières, aujourd'hui bouchées, flanquent une fenêtre rectangulaire et permettaient de tirer sur les assaillants qui auraient rompu la porte d'entrée. La chapelle se trouvait au bout opposé. Le pignon, de ce côté, est surmonté d'une croix. Au dos de la maison, un pavillon contient un escalier monumental en pierre.

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2018.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} Volume 1881, p. 373-375. — Cf. aussi *Le Journal*, 26 Août 1897.

Le manoir de Kervénargant a, bien souvent, changé de maîtres. Nous le trouvons, en 1446, entre les mains de Guillaume Louyt, noble et exempt. Un siècle plus tard, il appartenait à Marguerite, fille du sieur de Saint Juzel, damoiselle. Il alla, en 1572, avec le manoir de Tromelin, en Mahalon, agrandir la terre du marquisat de Pont-Croix, contre la somme de 30.000 livres.

En 1633, il devenait la propriété de Pierre de Jégado, écuyer de la petite écurie du Roi et capitaine garde-côtes de l'Evêché de Cornouaille, seigneur de Kerlot (Plomelin), la Boixière (Pluguffan), Trémillec, Tromelin (Mahalon), etc... Pierre de Jégado fonda dans son manoir de Kerlot, en Plomelin, une abbaye dont sa sœur, Elisabeth de Jégado, fut la première abbesse. Il avait épousé Françoise de Trécesson, dont il n'eut qu'une fille qui mourut en bas-âge, à Rennes. Les deux époux faisaient, dit-on, (1) très mauvais ménage. Les querelles étaient fréquentes, et ce n'était pas sans raison. Il paraît que Françoise de Trécesson s'occupait de sorcellerie (2). Mais son mari, à qui ces manières ne plaisaient pas, la chassa de sa maison. Elle dut se retirer chez sa mère, Gillette Hay, douairière de Trécesson, et y rester. Pierre de Jégado refusa toujours de la recevoir, se bornant à lui servir une pension de 2.400 livres.

Comme ils ne laissaient pas d'enfants, le manoir de Kervénargant passa, par héritage, à leur neveu, Pierre Poulain de Pontlo. Plus tard, il appartint à honorable homme Guillaume Pezrès, sieur du Plessis, qui le vendit, en 1689, à escuyer Claude de Bourgneuf, époux de Jacqueline Jeanne Alléno.

Si jamais le manoir eut quelque splendeur, il n'en

(1) Tallement de Riaux.

(2) Voir Notice de Mahalon, p. 74-75.

avait plus à cette époque. L'acte de prise de possession, daté du 11 Janvier 1689, nous le montre tristement délabré :

« Le manoir et les logements sont sans bois ni couverture, sauf le bout oriental de la maison principale qui est couvert de paille, sans plancher ni tillages, les fenêtres hautes sont bouchées de pierre fors une, et le boissage des autres être en méchante réparation, point de fermetures sur les portes et la cour, colombier sans pigeons, porte sans clefs, colombier couvert de lierre, endommagés à raison du grand temps qu'ils sont découverts. »

Il y avait trois écussons au-dessus de l'entrée principale de la cour : « Celui du milieu nous semblant être un grellier surmonté d'une croix en forme de sautoir. Celui du costé du midi est une croix paslé, et l'autre estant au costé septentrion est partie d'une demie-croix paslé et d'un croissant et demy. Aussy un lambel au-dessus dudit croissant et demy. Dans le coing septentrional du bout oriental de ladite maison est une tourelle couverte de paille... »

Du manoir de Kervénargant dépendaient plusieurs fermes qui furent vendues en même temps : *Guerveur* où existaient quatre fermes, « deux d'entre elles tenues par Yves et Pierre André, frères, l'une pour rente domanière de 57 livres et 6 livres de corvées, et pour l'autre 42 livres de rente et 12 livres de corvées. La troisième profitée par Jean Coulloc'h pour 8 combles de froment, 8 combles de seigle, 8 combles d'avoine, 1 comble de mil et 2 chapons ; seize livres pour corvées. La quatrième profitée par le même Coulloc'h et consorts pour 7 livres 4 sols. » (1)

Pengilly bihan, profité à titre de domaine congéable par Jean Le Gall pour 6 combles de froment, 6 de

(1) Arch. départ., E. 427.

seigle, 6 d'avoine, un mouton gras, 2 chapons et 12 livres pour corvées.

Au *Bourg de Poullan*, une tenue profitée par Daniel Coulloc'h et sa femme et par Rolland Le Clerc pour 8 combles de froment, 8 combles de seigle et autant d'avoine, plus 12 livres pour corvées.

Au *Bourg de Meilars*, une rente censive était due sur une maison qu'habitait Guillaume Gavan.

Le Reun et Pennec'h, en Plogoff, tenus par Jacques Kerloc'h, Jean Audren et consorts, devaient une rente domaniaire et 50 sols pour corvées ; *Lestrivin*, en Plogoff, 10 livres par an de rente domaniaire et 60 sols pour corvées ; *Kerengar*, en Plozévet, une rente domaniaire de 4 livres 16 sols ; *Kervoad*, en Meilars, où demeurait Jacques Larvor, devait une rente consistant en un comble de froment, une charge de seigle, 3 livres pour corvées et autres droits domaniers ; *Kéréven*, en Poullan, 9 combles de froment, 4 combles de seigle, 2 combles d'avoine, plus 2 livres 8 sols en argent et 12 livres pour corvées ; *Kernéoc*, en Poullan, tenu par Guillaume Hascoët, 24 livres en argent et 12 livres pour corvées ; *Kerleildé*, en Poullan, tenu par Mathieu Cudennec, 3 combles de froment, 2 combles de seigle, 2 chapons, 3 livres, 12 sols, en argent, 6 livres pour corvées et autres droits domaniers ; *Lezaurégan*, en Poullan, tenu par Paul Cozic, 4 combles de froment, 6 combles de seigle, 2 chapons, 12 livres pour corvées et autres droits domaniers.

A la mort de Jacqueline Alléno, vers 1735, le manoir fut vendu judiciairement à la requête de Jacques Joseph du Ménez, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Marie Marguerite du Bourgneuf, héritiers bénéficiaires de Claude du Bourgneuf (1). Il dut être acquis par la famille Le Bahezre qui le possédait en 1760 (2) :

(1) Arch. dép., B. 313.

(2) Arch. dép., B. 489.

Quelques années plus tard, les possesseurs de Kervénargant sont messire Joseph Beauissier, seigneur de l'Isle et autres lieux, chef d'escadre des armées navales de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Dame Louise Françoise Jouenne de Lorrière.

Le 23 Avril 1781, on célébra, dans la chapelle domestique du château, les mariages de leurs deux filles (1). L'une, Claire Louise, Céleste, épousait le vicomte Desson, enseigne des vaisseaux du Roi. L'autre, Angélique Louise, convola avec le vicomte de Soulange, lieutenant des vaisseaux du Roi. Toute jeune lors de son mariage, celle-ci devint veuve de bonne heure. Lorsqu'éclata la Révolution, elle était déjà, semble-t-il, remariée à M. de Jouvencel. Tous deux s'enfuirent pendant la tourmente et trouvèrent asile à Londres.

Et voici que, je ne sais ni comment ni pourquoi, le manoir se trouve être, peu après, la propriété de Xavier-Jean-Louis du Rocheret, maréchal de camp, et de sa femme. Il émigre, elle reste avec sa gouvernante Sophie Copinger et deux enfants.

Le 8 Septembre 1792, eut lieu l'inventaire du mobilier à Kervénargant, par Gilles Kerusoret de Pont-Croix. Notons dans cet inventaire : « 4 vaches rouges, 7 autres dont 3 noires et 4 rouges, un taurillon noir, 2 chevaux, un gris et un noir » (2).

La municipalité de Meilars se fait, un jour, l'avocat de Mme du Rocheret pour que ne soit pas exécutée à son égard la loi contre les ci-devant nobles :

« Le dix prairial, l'an 2 de la République française une et indivisible (3) se sont assemblés les citoyens

(1) Registres paroissiaux de Meilars.

(2) Arch. départ., série Q.

(3) 29 Mai 1794.

maire et officiers municipaux de la commune de Meilars.

» Vu le certificat des citoyens Bréard et Vingt médecins et Demisit chirurgien aide major, qui attestent que la citoyenne du Rocheret est dans une situation triste et déplorable étant attaquée de tous les maux allégués par les dits médecins et chirurgiens,

» Vu le certificat de civisme obtenu par la dite citoyenne du Rocheret de la municipalité de Poullan,

» Considérant que la dite citoyenne du Rocheret a habituellement manifesté les sentiments du plus pur patriotisme, qu'elle a tant qu'elle a pu résisté à l'Emigration de son mari et que depuis elle n'a eu pour lui qu'un mépris mêlé de haine,

» Considérant qu'elle a suivi la Révolution avec une résignation vraiment républicaine, que non seulement elle a toujours ponctuellement payé ses contributions, mais encore qu'elle a toujours été prête à sacrifier selon ses moyens pour la prospérité du bien public,

» L'agent national entendu,

» La municipalité arrête d'inviter le citoyen Prieur de la Marne représentant du peuple à Brest à ne point exiger de la citoyenne du Rocheret l'exécution de la loi des 27, 28 et 29 germinal contre les ci-devant nobles et à lui permettre sous la surveillance des corps constitués [de demeurer] dans ses foyers parce qu'il y aura lieu à l'appeler à l'exécution de la même loi si elle venait à déroger aux sentiments et à la conduite qui lui méritent la faveur réclamée par elle... » (1)

Hélas ! les « sentiments du plus pur patriotisme » de la citoyenne n'empêchèrent pas son manoir d'être vendu comme bien national. Il fut acquis, le 3 Plu-

(1) Délibérations municipales de Meilars.

viose de l'an III (1) par un armateur de Brest, Jean-Maurice Pouliquen.

✱

Au lendemain de la Révolution, les de Jouvencel rentrèrent dans le vieux manoir. Une fille leur était née à Londres en 1799. Mais bientôt des dissensions s'élevèrent dans le ménage. Les deux époux se séparèrent. En 1809, Angélique et sa fille habitaient le Pénity, en Ploaré. M. de Jouvencel demeurait à Kervénargant, sans doute. Une note de M. de Miollis, Préfet du Finistère sous le premier Empire, nous apprend que M^{me} de Jouvencel fut l'une des plus belles et des plus aimables femmes de son temps, qu'elle conservait encore (en 1809) de précieux restes de ses premiers charmes et que l'histoire de sa vie donnerait matière à un roman intéressant. Ceci éclaire les causes du drame conjugal.

La fille Louise, née en exil en 1799, épousa un M. Madézo, dont elle eut une fille, Emma, la dernière descendante de la famille de Jouvencel. Mlle Emma Madézo épousa un valet de ferme, Guillaume Vigouroux. Celui-ci trépassait bientôt « ayant trop vite et trop bien vécu » (2). Et un beau jour, Mme veuve Vigouroux se décidait à aller vivre dans une maison de retraite à Lourdes, abandonnant au Petit Séminaire de Pont-Croix, contre une rente viagère, son castel meublé, ses bois, ses prairies et ses champs.

✱

André Theuriet fut, à plusieurs reprises l'hôte de Kervénargant. On montrait encore, il n'y a pas longtemps, au fond de « l'antique jardin plein de plantes vivaces », l'épaisse charmille sous laquelle il écrivit ses deux nouvelles, le *Portrait* et les *Œillets de Kerlaz*, qui, d'ailleurs, ne sont pas des chefs-d'œuvre.

(1) 22 Février 1795.

(2) A. de Croze, *La Bretagne païenne*, p. 215.

Les *Œillets de Kerlaz* sont inspirés de l'histoire de Mme Vigouroux, type original de châtelaine-fermière, que Theuriet nomme Anne de Ploudaniel, et qu'il fait épouser, après la mort de son père, par répugnance pour le célibat, le régisseur d'un domaine voisin, nommé Jean Le Bozellec. Son mari meurt d'apoplexie, un jour d'Avril qu'il avait trop copieusement déjeuné, et elle se remet à songer à un sien cousin qu'elle avait vu autrefois à Kerlaz — c'est le nom donné par Theuriet au manoir — et auquel, avant son départ, elle avait offert une brassée d'œillets. Elle fait le voyage de Paris pour le revoir, mais revient bien déçue de son accueil indifférent...

LES GIRONDINS A KERVÉNARGANT

A la fin de l'été de 1793, après avoir quitté le Calvados où leur tentative de résistance avait échoué, les Girondins proscrits par la Convention et traqués de toutes parts se réfugièrent en Bretagne, échappant avec peine aux émissaires lancés à leur poursuite. Ils trouvèrent à Quimper un asile momentané qu'ils durent abandonner bientôt. Les uns, Cussy, Salle, Bergoeing, Meillan, Girey-Dupré, cachés à Penhars chez Kervélégan, s'embarquèrent avec Duchâtel, Riouffe et l'espagnol Marchena, pour essayer d'atteindre Bordeaux par mer. Les autres, Barbaroux, Pétion, Guadet, Buzot et Louvet, se dispersèrent, tout en demeurant dans les environs de Quimper.

Louvet quitta Quimper pour aller se terrer à quelques lieues de là « dans une maison isolée ». Sa compagne Lodoïska fut reçue un peu plus loin et Louvet l'y rejoignit bientôt.

Le récit de Louvet (1) est le seul que l'on possède sur cette période de l'exode des Girondins. Écrit alors

que la terreur sévissait encore, il abonde en réticences et en dissimulations, soit que l'auteur redoute de compromettre, en les citant, les courageux citoyens qui lui donnèrent asile ; soit que, poussé de cache en cache dans cette Bretagne qui lui était totalement inconnue, il n'ait jamais su lui-même les noms des villages ou des manoirs où on l'abrita. Il n'a pas révélé le nom de son sauveur. Il ne cite pas davantage le nom du manoir, discrétion qui a donné l'essor à des légendes (1).

Cambray (2), sans être aussi discret, n'est guère plus précis. Il se contente de donner les initiales du manoir et du propriétaire.

« Je serais coupable, dit-il, en parlant du district de Pont-Croix, de ne pas rendre hommage à la générosité, au courage, à l'héroïsme du citoyen C... Il habitait la terre de K..., à une demi-lieue de Pont-Croix, près de Poul-David, dans le moment où le couteau des assassins se promenait sur toutes les têtes, où des lois contraignaient le fils à livrer son vieux père à l'échafaud, la femme à trahir son époux, le père à sacrifier son fils.

» Il osa ouvrir sa porte, donner son lit, ses soins et toute espèce de secours à de malheureux fugitifs, il compromit son existence, la tête de sa femme, celle d'une mère chérie, la tranquillité de ses sœurs, d'un père, d'une mère, âgés de quatre-vingt-cinq ans. Il eut la fermeté, entouré d'espions, de leur montrer toujours un front serein ; il appela souvent chez lui la force armée, la gendarmerie, les plus ardents dénonciateurs, dans le moment où leurs victimes n'étaient séparés d'eux que par des planches. Barbaroux, Louvet et Roujoux entendaient de leur retraite les vociférations de ceux qui les cherchaient. Imaginez le mé-

(1) Louvet, *Mémoires*.

(1) Georges Le Nôtre, *La proscription des Girondins*, p. 61.

(2) *Voyage dans le Finistère*, p. 317-318.

lange d'impressions qui se succédaient dans leurs âmes, les calculs qui les occupaient, le désespoir, l'espérance que chaque courrier déterminait, le sentiment de reconnaissance que chaque instant renouvellait. Voyez au milieu de tant de précautions C... toujours calme, consolateur. Tous les moyens qui pouvaient écarter les soupçons se présentaient à son esprit ; on dansait deux fois par semaine au manoir de K... Toutes les femmes du voisinage de Douarnenez étaient priées à ces fêtes brillantes ; l'étourdissement, la gaieté, tous les rapports du lendemain éloignaient des soupçons que la vérité, qui ne se cache jamais bien, faisait naître et renaître chez tous les surveillants du district et du département.

» La mère de Barbaroux, sous les habits d'une lingère, plaisait à tout le monde... J'ai vu cette femme respectable pendant mon séjour à K... »

✱

Quel est donc ce manoir de K... ?

Les guides les plus sérieux signalent encore aujourd'hui aux touristes le « château de Kervénargant » comme étant celui « où se cachèrent Buzot, Pétion, Guadet Barbaroux et Louvet », ce qui correspond d'ailleurs à la tradition locale.

En 1836, donc à une époque où survivaient des témoins de ces temps tragiques, on montrait (1), sur la boiserie d'une cheminée, des vers inscrits au crayon par Barbaroux qui voulait ainsi tromper ses longues heures d'ennui (2). Il composa même, pendant sa réclusion, une ode sur l'électricité. Louvet aussi, s'ennuyant à mourir dans sa « maison isolée » avait écrit, pour se distraire, son *Hymne de mort* qu'il se proposait de chanter lorsqu'il irait à l'échafaud. L'ode de

(1) Emile Souvestre, *Le Finistère*, p. 75.

(2) Ce panneau aurait été depuis vendu à des étrangers.

l'un et l'hymne de l'autre n'ajoutent rien à la renommée de leurs auteurs.

Naturellement, pour André Theuriet, poète et romancier, la présence des Girondins à Kervénargant, en 1793, ne fait pas l'objet d'un doute. Il est plus piquant de séjourner dans un château historique que dans un quelconque manoir ! Il a vu — on la montre encore — « l'étroite pièce en contrebas prenant jour sur les bois par une étroite meurtrière, l'enfer » (1) où se terraient les illustres parias... Et en gravissant les marches délabrées de l'escalier de bois à rampe de chêne qui conduit à ce réduit, il songeait au temps où Barbaroux, avec sa haute taille et sa fière tournure, Pétion, avec sa barbe et ses cheveux blanchis avant l'âge, montaient ou descendaient d'un pas inquiet ces mêmes marches qui criaient sous leurs pieds...

Dans le délicieux fouillis du jardin où tout poussait à l'aventure, plantes rares ou communes, aristocratiques ou plébéiennes, exotiques ou vivaces, sous la charmille du fond où il devait revenir plus tard écrire « *Les Œillets de Kerlaz* », Theuriet sentait avec les odeurs attiédies des roses et des citronnelles, une paix profonde, une quiétude assoupissante monter vers lui et l'envelopper, et le souvenir des proscrits revenir. « Quelle impression d'accalmie et d'oubli cet enclos épanoui devait produire sur les Girondins qui avaient encore dans les oreilles le fracas des batailles de la Convention, la voix tonitruante de Danton, les clameurs des tribunes, quand ils se promenaient par une après-midi d'automne le long de ces charmilles d'où ils n'entendaient plus que la musique du vent dans les pins et la voix lointaine de la mer ! »

✱

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1881, I, p. 374.

Or, malgré la légende et malgré la tradition, certains croient que ce n'est pas à Kervénargant que se cachèrent les Girondins, mais à *Kervern*, dans la commune de Pouldavid, non loin de Douarnenez. C'est l'avis de Georges Lenôtre qui a travaillé d'après les documents recueillis par l'érudit Prosper Hémon (1). Il ajoute que Buzot, Pétion et Guadet n'y vinrent jamais

C'est, en effet, au manoir de Kervern qu'habitait le bienfaiteur de Louvet, Lodoïska et Barbaroux, celui que Cambry désigne par l'initiale de son nom et qui s'appelait Louis-François Chappuis de Bonlair.

C'est à Pouldavid, très probablement à Kervern par conséquent, que mourut l'année suivante la femme de Barbaroux, Marie Harlove.

Il faut donc admettre que le refuge des proscrits fut le manoir de Kervern.

*

Mais si ce fut là leur demeure ordinaire, ne peut-on penser qu'ils se cachèrent au moins momentanément à Kervénargant, lorsque quelque visite domiciliaire, par exemple, était annoncée ? Je le croirais volontiers.

Comment, même avec les réticences des Mémoires de Louvet, une telle légende se serait-elle attachée à Kervénargant, s'il n'y avait au moins un fond de vérité ?

Chappuis était l'ami des propriétaires de ce manoir, sinon leur parent : on trouve sa signature à côté de la leur dans les registres paroissiaux de Meilars et dans ceux de Poullan. Rien d'étonnant qu'il y ait conduit ses hôtes lorsque le séjour de Kervern devenait plus dangereux. La cache en bois de Kervénargant répond bien à la description de celle dont parle

(1) Prosper Hémon préparait, lorsqu'il décéda, un ouvrage sur la proscription des Girondins en Bretagne.

Louvet et dans laquelle il dut passer un jour entier avec Lodoïska.

Enfin, quoi qu'en pense Georges Lenôtre, il n'est pas sûr que Barbaroux soit demeuré toujours avec les autres proscrits. Sans doute, Chappuis lui offrit, lorsqu'il était sur le point de manquer d'asile, de partager la chambre qu'occupaient déjà Louvet et sa femme. Il n'est pas dit que le Marseillais ait accepté. En tout cas, le jour du départ, il semble qu'il n'était pas à Kervern. Quand, le 20 Septembre, Chappuis, à l'improviste, apprit à ses hôtes que le navire sur lequel leur passage était clandestinement retenu mettrait à la voile, à Brest, la nuit suivante, pour la Gironde, Louvet refusa d'abord de partir parce qu'il n'y avait pas de place pour Lodoïska. Racontant cet épisode, il ne dit mot de Barbaroux :

« Le 20 Septembre, on vint *me* chercher. Hélas, oui ! on ne venait chercher *que moi* !... » Je conviens, qu'à ce moment, il pense uniquement à sa compagne et à la douleur de la quitter. Mais la suite prouve qu'il voyagea seul jusqu'à Plonévez-Porzay :

« Il était cinq heures du soir, c'est-à-dire qu'il faisait encore plein jour, quand *je sortis* de la ville à la vue de tout le monde. A deux cents pas, un cheval m'attendait ; un ami sûr était mon guide ; nous avions neuf grandes lieues de pays, à peu près quinze lieues de poste, à faire. Il fallait être dans la chaloupe qui devait nous conduire au bâtiment, à onze heures au plus tard, car le coup de canon qui ordonnait le départ du convoi et de l'escorte serait tiré à minuit précis. A deux lieues d'ici, j'allais trouver mes chers collègues qui m'attendaient. En effet, j'embrassai Guadet, Buzot et Pétion ; *mais Barbaroux vint longtemps après... Il nous fit perdre une grande heure.* »

Pourquoi un tel retard s'ils étaient ensemble à Kervern ? On dit : « Barbaroux, toujours indolent, s'at-

tarda. » Les minutes pourtant étaient précieuses, et dans une telle situation on ne perd pas une « grande heure » sans raison grave. N'était-il pas plutôt à Kervénargant ?

Les fugitifs arrivèrent avant minuit à Lanvéoc, après avoir contourné la baie de Douarnenez. Les deux frères Pouliquen, armateurs de l'*Industrie* — tel était le nom du navire sur lequel les Girondins allaient embarquer — les avaient rejoints en route.

Les frères Pouliquen étaient des négociants de Brest. Et voici que nous trouvons l'un d'eux, le cadet, Jean-Maurice, mêlé à l'histoire de Meilars et de Kervénargant. Lors de la vente du mobilier de l'église de Confort, le 27 Messidor an III (1), il se portera acquéreur de l'horloge pour la somme de 1.225 livres et de tous les autres meubles, après qu'il aura, un mois plus tôt, contribué au rachat de l'église elle-même et des chapelles de Saint-Jean et de Saint-Marc pour une somme de 9.050 livres, soit la moitié du prix, les paroissiens ayant fourni l'autre moitié, et acheté le manoir de Kervénargant qu'il viendra habiter.

N'y a-t-il pas, dans ce fait de voir l'un des sauveurs des proscrits girondins acquérir Kervénargant et y habiter, une nouvelle présomption en faveur de leur passage en ce manoir ? Je n'oserais l'affirmer, mais je suis tenté de le croire...

MONUMENTS ANCIENS

Il existait de nombreux tumulus sur le territoire de Meilars. Plusieurs sous lesquels on découvrit des urnes en terre ont été détruits dans les dépendances de Kerc'hoz.

A Penguilly, dans une lande bordant au Sud la

(1) 15 Juillet 1795.

route de Poullan à Beuzec, on explora, en 1869, un tumulus de forme elliptique qui mesurait 20 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur. Il recouvrait un dolmen dont la table avait 3 mètres de large.

Dans le courant de Septembre 1912, on trouva à Lestreux, dans un champ dit *Leuker Poullan*, un cercueil vide formé de quatre pierres posées de champ.

Trois pierres taillées qui se trouvaient dans une lande dite *Goarem-ar-Vilien* furent enlevées en 1914 par les soins de M. l'abbé Rolland et sont aujourd'hui au musée préhistorique de Penmarc'h.

L'un de ces blocs, carré à la base, avec 1 m. 24 de largeur, prend la forme de demi-sphère, de 1 m. 35 de hauteur, et porte une petite cupule ou perforation à son sommet. Les deux autres sont de forme ovoïde, mesurant 1 m. 30 sur le grand axe et 0 m. 65 sur le petit. M. le chanoine Abgrall pensait que leur présence dans cette plaine sauvage, à quatre kilomètres au moins de tout gisement de granit, semblait indiquer un sanctuaire à pratiques rituelles dépravées, de même nature que les actes idolâtriques des hauts lieux et bois sacrés signalés et flétris dans la Bible (1).

Un camp gaulois, puis romain a existé à Castellien. Ses hauts remparts ont été, en partie, détruits, il y a quelques années. M. l'abbé Rolland en a extrait un bloc de béton romain qu'il a encasté dans le mur du jardin du presbytère de Confort. Une belle voie romaine, encore visible, reliait ce camp à la ville d'Is.

Un autre camp avec retranchements juché sur un promontoire, à l'intersection de la vallée du Goyen et du vallon d'un petit affluent, dominait le moulin de

(1) Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, t. XLVIII, p. 28-29.

Lesvoven, à quelque 500 mètres du bourg de Meilars. Le sommet forme une enceinte d'environ 40 mètres de côté. Quelques vestiges de retranchements s'y remarquent encore. On y a découvert des tuiles et des débris de poteries. Le camp semble bien être romain. On l'appelle pourtant Camp de la Fontenelle. Il se peut que ce chef de bande y ait fait quelque travail de défense, ou qu'il y ait simplement fait une étape lors de ses incursions sur Pont-Croix.

CLERGÉ

ANCIENS RECTEURS DE MEILARS

- 1405. Alain de Penquelenec.
- 1405. Alain Guillou (1).
- 1537. Jean Pencoet.
- 1547. Ronan Pencoet .
- 1561. Jehan du Guilly, fils d'écuyer Jehan-Agnès, sieur du Guilly en Pouldergat.
- 15.. Hervé Guinidec lui succède.
- 1588-1594. Louis Hémeri. Son nom figure sur la façade Ouest de l'église de Meilars.
- 1617. Dom Michel Le Nobletz. Le Vénérable qui habitait Quimper depuis un an fut, vers cette époque, chargé par l'Evêque de l'administration de la paroisse de Meilars, qui était dépourvue de recteur. Ne voulant pas restreindre ses travaux à une seule paroisse, il obtint, quelque temps après, d'être relevé de ses fonctions.
- 1619. Gabriel Hamon.
- 1651. A. Broneloc. — Son nom se voit au bas d'un vitrail de Confort.
- 1666. Robert Coléo.

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège...* p. 147.

- 1674. Yves Roux. Il était précédemment recteur de Langolen.
- 1688-1694. Pierre de Kerguélen, sieur de Kerfly, fils de Tanguy de Kerguélen, seigneur de Penanyeun en Gourlizon.
- 1695-1720. Hervé de Kerguélen, frère du précédent, docteur en théologie, auparavant recteur de Plozévet. Il fut enterré à Meilars le 12 Juin 1720, âgé de 76 ans. A sa mort, J. Savina devint curé d'office.
- 1723-1742. Joseph Le Dourguy, originaire du manoir de Trégué en Bodilis. Il fit reconstruire la flèche de Confort en 1736. Son nom est inscrit sur le croisillon Sud de la chambre des cloches.
En 1744, le tronc de Confort fut volé et démoli.
- 1750-1758. Guillaume Geffrain.
En 1754, la procession de Meilars se rend au pardon de la Trinité à Plozévet. Les porteurs de croix et bannières reçoivent 24 livres 9 sols 8 deniers.
- 1758-1768. Ambroise Le Pape. Il meurt le 16 Octobre 1768, à l'âge de 58 ans, et est enterré à Meilars.
- 1768-1772. Hervé Favé. Il meurt le 10 Août 1772, âgé de 57 ans. Il fit faire un cul-de-lampe, une sacristie neuve, de nouveaux autels dans le transept, répara l'église.
- 1772-1781. Nicolas Le Doaré. — Il eut de longs démêlés avec les héritiers de son prédécesseur au sujet des frais occasionnés par la réparation et l'embellissement de l'église. — Son bénéfice lui rapportait 208 boisseaux et quart de seigle, 27 boisseaux trois quarts d'avoine, une criblée de gruau et sept livres en argent, ce qui représentait une valeur approximative de 800 livres les années ordinaires. Par contre, il devait payer par an 50 livres de loyer, 70 livres d'impôts et 250 livres pour pension d'un curé. — Recteur de Plogonnec en 1781.

En Septembre - Octobre 1779, une épidémie s'abattit sur la paroisse. Certains jours, on portait en terre sept ou huit cadavres à la fois. Pour diminuer les chances de contamination, il fallut interdire de garder les corps plus de 24 heures, et ordre fut donné de les enterrer sans même les faire passer par l'église. Une amende de 20 livres devait frapper tout prêtre qui contreviendrait à la défense.

L'épidémie faucha 82 habitants de Meilars.

Le fléau ne fut pas particulier à cette paroisse, presque toute la Bretagne fut atteinte.

1781-1789. Jean-Joachim Le Gall, originaire de Plogoff. Il fit faire la chaire à prêcher, œuvre de Marc Le Normand, de Saint-Tujen, en Primelin, pour 450 livres, et il fit mettre des anges adorateurs à l'église paroissiale. Il meurt à Meilars le 27 Février 1789.

En 1783, une gelée terrible suivie d'un été trop sec réduisit les cultivateurs à la misère. Heureusement, la fabrique qui était riche vint à leur secours. Elle distribua aux pauvres pour 240 livres de filasse (lin et chanvre).

1789-1791. Alain Pennanec'h, né à Edern.

1792-1794. Hervé Calvez, constitutionnel, né à Penanvoez en Saint-Nic. En quittant Meilars, il devendra desservant de sa paroisse natale.

CURÉS ET PRÊTRES RÉSIDENTS

1540. Guillaume Elyas, prêtre, habitant Keronnen.

1686-1705. Jean Pichavant, curé en 1691. Il signe jusqu'à sa mort « prêtre indigne ».

1688-1693. Jean Maugain, prêtre.

1688-1715. Joachim Le Căstrec, prêtre, de Lestreux.

1691. Guillaume Cozic.

1691. H. Cariou.

1700. R. Le Grand, curé.

1702-1715. Nicolas Coulloc'h, de Tromiliau.

1703. H. André.

1705. Jean Le Queffurus. Il devient curé de Mahalon, puis de Guiler.

1705. Guillaume Le Goff.

1705. Jean Ansquer.

1707. Jacques Le Mėrou.

1707. Yves Le Bihan.

1707. A. Le Faucheur.

1708. H. Keryvel.

1708. A. Cariou.

1708. P. Gargadennec.

1709. Jean Savina. En 1720, il est curé d'office.

1710-1721. André Coulloc'h.

1715-1721. Alain Le Corre. Il meurt à 42 ans, en 1721.

1715. A. Melguen, prêtre.

1752-1775. Mathieu Keryvel, curé. Il meurt à Meilars le 9 Juillet 1772, âgé de 56 ans.

1755-1761. Guillaume Lavanan ou Laouėnan, de Castellien. Il meurt le 25 Juillet 1761, à l'âge de 32 ans.

1754-1772. Guillaume Keryvel, de Poullan. Il meurt le 30 Aoűt 1772, âgé de 63 ans.

1760. Le Coz (1).

1764. Jourdain

1765-1770. Ollivier Le Pappė. Aprės avoir été curé de Loctudy, il devient curé de Meilars.

1768. P. Larour.

1769. De Launay.

1769. G. Savina.

1770. Le Menn (2).

(1) Le 24 Aoűt 1761, enterrement de Jean Le Moal, de Kervėvan, étudiant au Collėge de Quimper, 18 ans. — Le 2 Dėcembre 1763, enterrement de Daniel Le Goff, diacre, mort au presbytėre.

(2) Le 1^{er} Mars 1770, enterrement de maűtre Jean Le Bot, de Kervoal, diacre, âgé de 25 ans.

- 1772-1775. Benoit Duault.
1775. Piriou.
1775-1784. G. Le Fur, de Poullan, curé.
1787. Gloaguen, curé.

MEILARS PENDANT LA RÉVOLUTION

Messire Alain Pennanec'h arriva à Meilars, le 17 Avril 1789, en qualité de Recteur. Il était né à Edern le 24 Mars 1746 et avait reçu la prêtrise le 26 Février 1774. Il avait par conséquent 43 ans quand la Révolution commençait.

Dès son arrivée, il fit l'acquisition, pour l'église de Confort, d'une nouvelle cloche qui fut bénite le 8 Septembre 1789 par M. Le Bescond de Coatpont, recteur de Poullan. Vers la fin de cette année, il s'adjoignit, comme curé, Hervé Calvez, originaire de Saint-Nic, qui deviendra peu après curé de Plogonnec, puis reviendra à Meilars.

Les paroissiens n'étaient pas riches. Durant plusieurs années, les récoltes avaient été mauvaises, et des épidémies étaient venues aggraver encore la misère et la désolation. Nous avons vu qu'en une seule année, la population avait été littéralement décimée.

Comme aujourd'hui, presque tous les habitants étaient cultivateurs. L'industrie de la toile procurait aussi quelques ressources. Il y avait, en 1751, dans la paroisse, 34 métiers de tisserands. On admet qu'un ouvrier qui s'occupait uniquement de la fabrique de la toile pouvait mettre en commerce 40 pièces de toile par année, soit 1.360 pièces pour 34 métiers. Mais, à Meilars, on ne devait pas atteindre ce chiffre, la plupart des tisserands cultivant aussi la terre. Déjà, à cette époque, cette industrie était en décadence. Au ^{xvii}^e siècle et au début du ^{xviii}^e, elle était bien plus importante. En 1742, des règlements avaient été impo-

sés pour les toiles à voiles. Il fallut améliorer la qualité ou disparaître. De plus, les manufactures de Brest, d'Angers, de Saumur, et même de Hollande concurrençaient victorieusement les fabriques des paroisses des environs de Douarnenez. Et, peu à peu, les métiers de Meilars se turent, les uns après les autres, tout comme ceux de Locronan.

Comme céréales, c'est surtout le seigle que l'on cultivait à Meilars. Du moins, la dîme du Recteur ne comprenait pas de froment. En 1790, M. Pennanec'h percevait dans sa paroisse 230 boisseaux de seigle et 27 boisseaux d'avoine (1). Par contre, il payait 50 livres de loyer pour son presbytère, et 250 livres de portion congrue à un Curé.

L'enquête qui fut faite sur la mendicité, en 1791, révèle un nombre de mendiants inférieur à celui des paroisses voisines : 60 seulement, alors que Mahalon en avait 229 et Guiler 106. La cause de la mendicité à Meilars provient, dit l'enquête, « des charges trop fortes et on ne récolte que des menus grains ». Comme remède, on se propose de « faire un établissement pour nourrir les pauvres ».

En réponse à cette même enquête, Mahalon déclarait qu'il fallait réparer les ponts. Il s'agissait surtout du pont sur le Goyen, entre Meilars et Mahalon, qui était dans un état lamentable, au dire de Cambry. (Il passa par là et eut toutes les peines du monde à traverser la rivière, ce qui montre que le vœu émis par Mahalon ne fut pas réalisé).

Mais les causes de la mendicité étaient plus générales. Pour tout le district, on signale le désœuvrement et l'habitude de mendier. Pour lutter contre ces vices, on propose « d'obliger chaque paroisse de nourrir ses pauvres, et, pour empêcher le vagabondage des

(1) Arch. départ., L. 243.

mendiants, les forcer de porter chaque une médaille portant le nom de leur paroisse » ! (1)

CAHIER DES DOLÉANCES

Le dimanche 13 Avril 1789, cinquante-cinq habitants de Meilars se réunirent « à la sacristie et à l'église paroissiale pour obéir aux ordres de Sa Majesté... pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce Royaume et satisfaire aux dispositions du Règlement ainsi qu'à l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal de Quimper ».

Ils rédigent tout d'abord le « Cahier de doléances, plaintes et remontrances », puis élisent deux députés choisis parmi eux, Jean Gloaguen de Lesvoven et Guillaume Clauquin de Kerhonten, pour porter le dit Cahier à l'Assemblée qui se tiendra à Quimper le 16 Avril. Ils y représenteront Meilars et pourront y « proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus et l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et les biens de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté. » (2) Voilà des gens qui ont conscience de leur rôle et de la valeur de leurs députés !

Le Cahier des doléances ne diffère pas des modèles qui couraient la campagne :

« 1. — Que les impôts soient également répartis sur tous les ordres, sans distinction.

« 2. — Qu'il soit voté, aux Etats généraux, par tête.

« 3. — Que les droits de franc-fief soient supprimés et les droits de contrôle réduits au quart des perceptions actuelles.

(1) Arch. départ.

(2) Arch. départ.

« 4. — Qu'il n'y ait qu'un seul droit sur les boissons, lequel sera payé à leur entrée dans la province.

« 5. — Que l'on ait la faculté de planter bois et de s'en servir pour son propre usage et la faculté d'avoir four et puits, sans l'agrément du foncier.

« 6. — Qu'il n'y ait plus de droits de moulin et que les corvées, droits d'égobue et de congément soient supprimés.

« 7. — Qu'il n'y ait d'autre mesure que celle du Roy et toutes les autres sur icelle bien jeaugé et procès-verbal dressé avant de s'en servir.

« 8. — Que le colon ne paye sa redevance foncière que dans les espèces de grains que son terrain produit.

« 9. — Qu'il ne soit plus tenu aux corvées de chemins.

« 10. — Qu'attendu l'éloignement du Parlement, qu'il soit établi une cour souveraine à Quimper.

« 11. — Qu'il ne soit désormais distribué aucune sorte de tabac pulvérisé en baril, attendu sa mauvaise qualité, et que le tabac de carotte soit délivré à trois sols l'once, sans eaux.

« 12. — Qu'il soit ordonné au fermier du tabac de renvoyer la moitié de ses employés au moins, et que le fraudeur bien constaté sera, outre la confiscation de tout son bien au profit du fermier, puni corporellement.

« 13. — Que les pensions que Sa Majesté a accordées soient réduites, même la moitié supprimée. »

Voilà en treize points bien définis, dont deux consacrés au tabac, les doléances des habitants de Meilars. Si, avec cela, les bases de l'ancien régime n'étaient pas rejointoyées, les abus supprimés, la prospérité générale du Royaume restaurée, c'était à désespérer d'y parvenir jamais.

Certains articles étaient d'ailleurs très justes. On s'étonne cependant de voir les notables demander la

suppression des corvées des grands chemins, alors qu'un an auparavant, quand il avait été question de les remplacer par une contribution en argent, ils s'étaient émus et avaient protesté en ces termes :

« Etant informés de l'intention où est le Roi de supprimer la corvée des grands chemins et de le convertir dans une imposition pécuniaire, reconnaissants par une expérience bien fâcheuse pour nous-mêmes que par les mauvaises récoltes depuis 7 ou 8 ans, tous les paroissiens, sans exception, sont réduits dans un état à ne pouvoir payer qu'à peine leurs impositions ordinaires (plusieurs même ne le peuvent faire, ce qui préjudicie aux collecteurs), nous voudrions, sous le bon plaisir de Sa Majesté, continuer l'entretien des grandes routes par corvée et de la manière usitée jusqu'à ce jour... » (1)



Dans toutes les communes, le corps politique céda la place au Conseil municipal. Le 9 Mai 1790, les officiers municipaux de Meilars se réunirent à la sacristie pour élire le maire : l'accord se fit sur le nom de Guillaume Savina, de Mezirvin, qui se hâta d'accepter l'honneur et la charge de gouverner la commune.

Bientôt la Constitution civile du clergé vient jeter le trouble dans les esprits. Le recteur, Alain Pennanec'h, refuse de prêter le serment exigé.

Le 27 Mars 1791, avait lieu, à Pont-Croix, la première élection de recteurs constitutionnels pour remplacer les recteurs réfractaires. Meilars ne fut pas pourvu ce jour-là, ni même huit jours plus tard lors de la seconde élection. Les candidats manquaient. Il était d'ailleurs entendu que tous les recteurs réfractaires ne seraient pas remplacés... « parce qu'on doit, dit Tréhot de Clermont, président du district de Pont-

(1) Arch. municipales de Meilars.

Croix, procéder bientôt à la réduction et à la circonscription des autres paroisses et ce n'est pas la peine d'induire de nouveaux recteurs en des dépenses pour s'établir dans des paroisses qui bientôt seront supprimées. » (1)

Le 8 Avril, il écrit : « On ne sait encore que dire des élections faites des curés. Les choix, dans ce canton, ont été excellemment faits, mais la majeure partie a refusé d'accepter ; d'autres, après avoir accepté, se sont rétractés. L'embarras est de trouver des sujets : il y a de la manœuvre en diable pour détourner ceux qui sont bons... » Et après avoir jeté l'anathème sur le Recteur de Mahalon et celui de Primelin « qui sont des séditionnaires et ont fait des prêches incendiaires », Tréhot de Clermont ajoute : « Mais qu'un recteur de Lababan et de Meilard, saintes gens et qui remplissent leurs fonctions avec édification, tombent sous la proscription, cela touche sensiblement : ils ne sont point encore remplacés, mais ils le seront aujourd'hui si on trouve des sujets. Si on n'en trouve pas, il y a ici plusieurs paroisses à supprimer : Meilard sera divisé entre Pont-Croix, Poullan et Pouldergat... »

Les choses en restent là pour le moment. M. Pennanec'h n'est pas remplacé. Mais le district lui rend la vie dure et il se décide à prendre la fuite le 8 Septembre 1791 et va se réfugier aux environs de Briec, son pays natal. Nous le retrouvons, le 15 Février 1793, à Plonévez-Porzay où il fut arrêté par les douaniers de Tréfentec et conduit en arrestation à Locronan, chez le sieur Valet.

Meilars reste un an sans recteur. Le 21 Août 1792, Hervé Calvez y est nommé par Expilly. Jean Gloaguen, de Guizec, avait succédé à Guillaume Savina comme maire. Le dimanche 9 Septembre, il réunit le Conseil

(1) J.-M. PILVEN : *Correspondance de M. Tréhot de Clermont.*

municipal, en présence de Hervé Pichavant, procureur de la commune :

« Le Conseil général assemblé ce jour dimanche neuf Septembre 1792, l'an quatre de la liberté, sur une lettre d'invitation lui adressée de la part des MM. les administrateurs du district de Pont-Croix pour dresser procès-verbal de la prise de possession de M. Calvez nommé curé de cette paroisse, et recevoir son serment en cette qualité.

» S'est en l'endroit présenté le dit sieur Hervé Calvez vicaire de la paroisse de Plogonnec, lequel nous a exhibé d'un procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du district de Pont-Croix en date du dix-neuf août dernier, signé de Clermont président et Guillier secrétaire, portant nomination du dit sieur Calvez à la cure de cette paroisse, avec un état de son institution canonique dont le dit sieur Calvez a requis la transcription au long, la teneur de laquelle suit :

« Louis Alexandre Expilly, par la miséricorde divine et dans la communion du saint-siège apostolique, évêque du Finistère ; à tous ceux qui ces présents verront, salut et Bénédiction en notre Seigneur. La nation française ayant rétabli par un décret solennel accepté par le roi, le droit de l'élection aux Evêchés et aux cures, pour être exercé par les corps électoraux, comme l'ordre émuable (*sic*) qui seroit observé dans le royaume ; ce même décret constitutionnel nous ayant aussi confirmés dans le droit d'accorder l'institution canonique aux élus ; après nous être assurés de la bonne conduite, de l'intégrité des mœurs et de la science du sieur Hervé Calvez ci-devant vicaire de la paroisse de Plogonnec par l'examen que nous lui avons fait subir, et par le procès-verbal de son élection, nous lui avons accordé et nous lui accordons l'institution canonique ; nous l'avons envoyé et nous l'envoyons au nom de notre Seigneur J : C : prendre le gouver-

nement et la direction de la paroisse de Meilars district de Pont-Croix, dépendant de notre diocèse et y exercer toutes les fonctions ecclésiastiques et curiales pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes qui lui sont confiées.

» Donné à Quimper, en notre maison épiscopale, sous notre seing et notre sceau le 21 août 1792, l'an 4 de la liberté.

« EXPILLY, évêque du finistère. »

« Après quoi le dit sieur Calvez a fait la procession, et monté à l'autel pour célébrer la grande messe, à la post communion il a en présence du dit conseil général et du peuple assemblé à l'office divin prêté le serment requis par l'assemblée nationale constituante sur le décret civil du clergé et accepté par le roi... » (1)

Le citoyen Calvez vient habiter une maison couverte en chaume, au bourg de Meilars. Le 19 Octobre 1792 et le 4 Janvier 1793, il signe : « Citoyen Calvez, officier public ». Le 5 Thermidor an III, il déclare qu'il a 34 ans. Il bénit quelques mariages. Chargé également de Mahalon, pendant l'absence du Recteur, il y nomme pour son vicaire, le 19 Décembre 1792, Paul Donnart, « ancien vicaire de Saint-Paul ».

La Révolution semble avoir été moins tracassière à Meilars, au point de vue économique, que dans d'autres régions. Le cahier des délibérations municipales ne fait mention que d'une seule réquisition : le 15 Floréal an II, ordre est donné de recenser les cochons gras âgés de plus d'un an pour qu'on en réquisitionne la huitième partie.

L'inventaire des meubles du presbytère de Meilars avait été fait le 1^{er} Novembre 1792. Quelques jours

(1) Arch. municipales de Meilars.

auparavant, il avait fallu descendre les cloches sur l'ordre du district :

« Nous avons tous consenti d'après les ordres à nous donné par notre district de Pontcroix a descendre une cloche de Confort, une de Saint Jean, et une autre de cette église et comme nous prenons Confort pour église paroissiale, et celle-ci pour église tréviale laissons dans chaque une en vertu du [décret] qui réserve une cloche pour chaque église paroissiale et tréviale... »

On le voit, les officiers municipaux de 1792 essayèrent de changer le chef-lieu de la commune. Se basaient-ils sur les mêmes motifs qui déterminèrent le changement définitif en 1910 ? On ne sait. Peut-être tenaient-ils seulement à garder une cloche à Confort. Ils ne réussirent d'ailleurs pas. Lorsque la chapelle de Confort fut vendue comme bien national, « les citoyens composant la commune de Meilars » demandent au Département de ne point enlever la seule cloche qui reste, en donnant comme raison que « cette cloche sert depuis bien des années de timbre à l'heure et est autant utile aux voyageurs qu'à nous n'ayant qu'une seule horloge de Pont-Croix à Douarnenez et qui se trouve être celle de Confort ». Le Directoire répondit que la chapelle ayant été vendue, la cloche l'a été aussi.

La chapelle de Confort avait été « supprimée ». Celle de Saint-Jean de même. Le 8 Floréal an II, la municipalité reçoit l'ordre de « faire transporter audit Pont-Croix dans le magasin tenu par le citoyen Ladan, au plus tard le 10 de ce mois, tous les ornements et linges existans dans les chapelles supprimées et notamment des chapelles de Confort et Saint-Jean ». De plus, la commune doit envoyer immédiatement à Pont-Croix « toutes les cordes des cloches descendues sous la responsabilité de l'assemblée ». L'agent national répond « qu'il fera incessamment d'un jour à l'autre transporté les ornements et linges des chapel-

les de Confort et Saint-Jean de même que les cordes des cloches descendues au magasin de la République à Pont-Croix... »

De cette époque, date la mutilation des statues du calvaire. Elles furent ensuite enfouies en terre dans le placître de l'église. On les retrouvera fortuitement en 1849, et le conseil municipal sollicitera un secours de 300 francs de la préfecture pour leur restauration. Le secours sera accordé après deux considérants : 1° la convenance de cette restauration dans l'intérêt de l'art et de la religion, 2° la faiblesse des ressources de la commune et de la fabrique.



La Révolution avait supprimé les « petites écoles » qui dispensaient l'instruction aux enfants et où les braves officiers municipaux de Meilars avaient appris à signer tant bien que mal.

Une loi, du 27 Frimaire an II, avait essayé d'organiser l'enseignement public. Conformément à cette loi, le 27 Germinal suivant, la municipalité de Meilars ouvre un « registre pour l'inscription des noms des instituteurs et des institutrices qui se présenteront pour donner leurs soins à l'instruction des enfants qui leur seront confiés par les pères, mères, tuteurs ou curateurs ».

La réponse ne se fit pas attendre. Le 15 Floréal, on put inscrire un nom sur le registre. Ce jour-là « s'est présenté Guillaume Corentin Faucheur, a présenté sur le bureau la commission qu'il a été expédié par le citoyen Jean Bon Saint-André représentant le peuple près les ports de Brest qui le nomme instituteur de la langue françoise à notre commune de Meilars et Mahalon ».

Et les officiers municipaux décident : « Faucheur fera sa résidence au presbytère de Mahalon, il y occu-

pera la cuisine et la salle étant de plein pied sauf audit citoyen Faucheur de s'arranger avec le citoyen Donnart, vicaire, pour le jardin et autres dépendances ou de les partager de moitié. » (1)

BIENS NATIONAUX

Les fabriques de Meilars et de Confort possédaient des biens qui provenaient de fondations pieuses faites au cours des siècles précédents. La loi sur la nationalisation des biens ecclésiastiques vint les en frustrer. Toutes leurs propriétés furent vendues à l'encan, comme celles des nobles.

Le presbytère fut inventorié et estimé le 23 Germinal an III par Christophe-Augustin-Charles Piriou et Yves Daniélou, commissaires experts du district de Pont-Croix, accompagnés du citoyen Sébastien Le Gall, de Kerscao, maire : « Après avoir parcouru le presbytère ainsi que les dépendances profitées gratis actuellement par le citoyen Calvez, curé de ladite commune, nous avons estimé que ledit bien peut produire, déduction faite des contributions et eu égard à son état actuel, un revenu de quatre-vingt-dix livres » (2).

Le presbytère fut mis en vente. Une première criée fut faite sans résultat le 5 Prairial an III. La seconde se fit le 29 du même mois, sur mise à prix de 1.800 livres. Dès l'ouverture, commence la bataille d'enchères. Le prix monte rapidement. Dix enchérisseurs sont en présence qui luttent éperdument. Pierre Salou, de Pont-Croix, à la fin du cinquième feu, est à 9.125 livres. Un sixième feu s'éteint sans qu'il y ait de sur-enchère. En conséquence, c'est pour cette somme que le citoyen Pierre Salou se voit adjuger le presbytère et ses dépendances (3).

(1) Arch. municipales de Meilars.

(2) Arch. départ., Q. 436.

(3) Arch. départ., 103, P. 200.



La chapelle de Confort avait été estimée le 24 Germinal an III :

« La dite chapelle construite de pierres de taille, couverte en ardoises en bon état, et dont le lambris est neuf, ayant de longueur quatre-vingt-seize pieds, de franc trente-six, et de hauteur douze pieds compensés, dans laquelle il y a trois autels : 1.500 livres.

» Un journal de terre froide compris la partie sous le grand chemin dans lequel il y a différents pieds d'arbres, chênes, ormeaux, frênes et châtaigniers, scavoir dans le côté du Nord du grand chemin six ormeaux et six chênes, et dans le côté du Midi six ormeaux, treize châtaigniers, trente chênes et douze frênes, estimés avec la croix de pierre au Couchant de la chapelle la somme de 600 livres... » (1).

La fabrique possédait encore au bourg de Confort :

« Une maison affermée à Joseph Larvor pour sept années commencés à la Saint-Michel 1793, moyennant 60 livres et fournir pendant le dit temps du vin à la célébration des messes qui seront en la dite église de Confort. — Une maison nommée la maison de l'église, couverte d'ardoises... arrentée... la somme de vingt-cinq livres seulement, attendu qu'elle est carante de réparations. — Une autre maison joignant le pignon d'Orient. — Une cour au Midi des dites maisons. — Un jardin au midi de la dite cour cerné de ses murs. — Un vieux four dans l'encoignure d'Occident du dit jardin. — Un autre jardin à l'Occident des dites maisons, cour et jardin, arrenté sous le fonds de douze cordes, six livrés. — Un petit jardin ou cour au Nord... arrenté sous le fonds de trois quarts de corde 4 sols 6 deniers. — Un puy dans l'issue du Levant desdites

(1) Arch. dép., Q. 436.

maisons et cour ayant de profondeur soixante pieds, arrenté la somme de 15 livres... »

La chapelle de Confort fut mise aux enchères le 29 Prairial an III. Pour ne pas la laisser tomber en des mains indignes, les paroissiens, dans un mouvement admirable de dévouement envers leur Sainte Patronne, s'entendirent entre eux et se joignirent à Jean-Maurice Pouliquen, négociant de Brest, pour racheter la chapelle en commun. Celui-ci fournit, seul, la moitié du prix ; quatre-vingt-cinq paroissiens, à leur tête le maire Sébastien Le Gall, donnèrent l'autre moitié, l'apport de chacun variant avec ses moyens.

Ils achetèrent de la même façon la chapelle de Saint-Jean et celle de Saint-Marc pour 1575 livres.

Les maisons et leurs dépendances du bourg de Confort avaient été vendues le 20 Floréal an II, et acquises par Yves Daniélou, de Pont-Croix, et par Joseph Larvor, qui habitait l'une d'entre elles.

✱

La fabrique de Confort possédait en outre :

Un convenant à *Castellien*, acquis par Savina et Jean Castrec, le 5 Prairial an VII ;

Le tiers d'une pièce de terre à *Custang*, acquis par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;

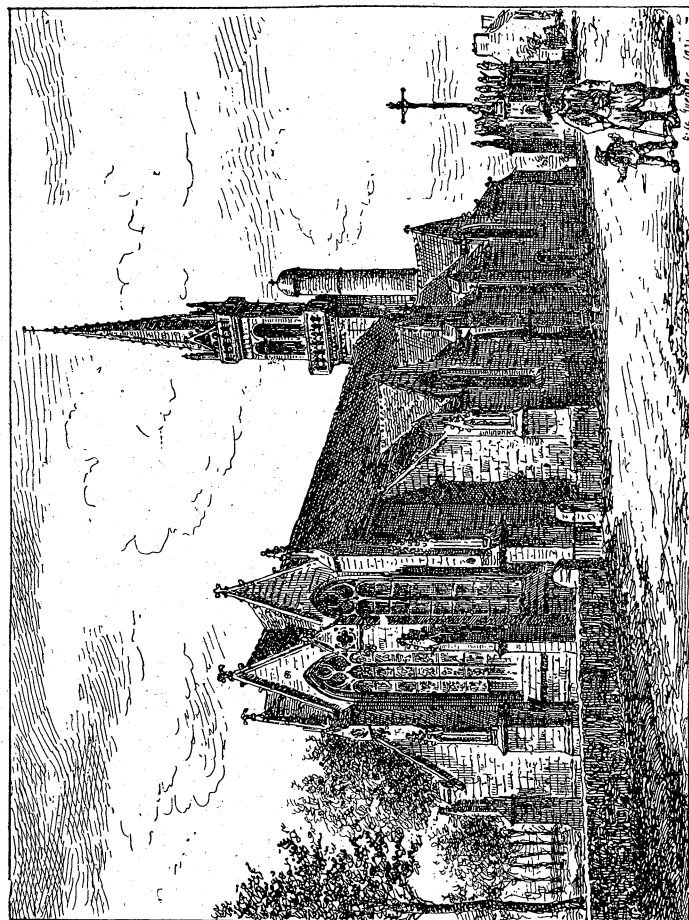
Foennek - Prat - Morvan, en Mahalon, acquis par Michel Le Floc'h, le 20 Floréal an II, pour la somme de 3.025 livres. Cette prairie, qui était estimée 773 livres 12 sols, était louée au curé de Meilars.

✱

Voici les autres propriétés de la fabrique de Meilars qui furent vendues comme biens nationaux :

Un champ, acquis par Yves Daniélou, le 20 Floréal an II ;

Custang, acquis par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor, an VII ;



ÉGLISE DE CONFORT

Un convenant à Kergoff, acquis par Nicolas Hélias et Alain Lastennet, le 29 Avril 1808 ;

Deux tenues à Kernaouéret, acquises par Tréhot de Clermont, de Pont-Croix, le 25 Thermidor an VII ;

Kerverzit, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII ;

Un convenant à Keryaouen, acquis par Tréhot de Clermont, le 25 Thermidor an VII ;

Un convenant à Lissouarn, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII ;

Maison et dépendances à Meilars, acquises par Quéméner ;

Park-an-Iliz, acquis par Quéméner ;

Park-ar-Zant, acquis par Jean-Pierre Gloaguen ;

Un convenant à Penesquin, acquis par Guillaume Savina ;

Un convenant à Tromiliau, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie.

Un convenant à Kéréval, en Mahalon, acquis par François Vincent et Jean Béléguc, le 26 Décembre 1808.



BIENS APPARTENANT A DES PARTICULIERS. — *Le moulin de Castellien* appartenant à Gourcuff, acquis par Tréhot de Clermont, le 16 Messidor an VI ;

Une tenue à Custang, appartenant à Sébastien Barbier, acquise par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;

Le moulin de Kerstrad, appartenant à Gourcuff, acquis par Tréhot de Clermont et Blanchard, le 25 Germinal an VII ;

Le manoir et pourpris de Kervenargant, appartenant à Xavier du Rocheret, acquis par Pouliquen, le 3 Pluviose an III ;

Une portion de Lesveilers, appartenant à Baillif, acquise par Calloc'h, le 5 Nivose an VI.

Partie d'une tenue à Lissouarn, appartenant à Gourcuff, acquise par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII.



BIENS APPARTENANT A DES COMMUNAUTÉS. — *Une pièce de terre à Custang*, appartenant aux Ursulines de Quimper, acquise par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;

Kerhéü, appartenant aux Ursulines de Pont-Croix, acquis par Tréhot de Clermont et Pierre Rospiec, le 24 Frimaire an VIII ;

Un convenant à Lissouarn, appartenant à la fabrique d'Audierne, acquis par Paul Colomb, le 5 Prairial an VII ;

Park-al-Lardik-d'an-Traon, appartenant à la fabrique de Motreff, acquis par Bellec, Mousset et Cie.

Pennesquin-Bihan, appartenant à la chapellenie de Kérinec, acquis par Guillaume Savina.



Les immenses espoirs qu'avait fait naître la Révolution aboutissaient à Meilars, comme en tant d'autres lieux, à une simple translation de propriétés...

APRÈS LA RÉVOLUTION

M. Alain Pennanec'h revient à Meilars dès Janvier 1802 reprendre son ministère interrompu par la Révolution. En 1804, il déclare avoir à sa charge 849 âmes dont 609 communiant. (1)

C'est trop pour lui. Il est frappé de paralysie partielle en 1806, et, dès lors, doit souvent appeler à son secours son voisin, M. Charlès, recteur de Mahalon.

(1) Le dernier recensement accuse une population de 994 habitants.

Il travaille à réparer les ruines accumulées par la Révolution. Pourtant, Notre-Dame de Confort, « chapelle de beaucoup de dévotion », est bien réparée déjà, et la chapelle de Saint-Jean est aussi en bonne voie de restauration.

Dès qu'a paru l'arrêté de l'an XI qui autorise les communes à fournir un logement aux desservants, les paroissiens ont racheté le presbytère à l'acquéreur Pierre Salou, moyennant une créance de 1.024 livres.

Le Recteur, pauvre, malade, brisé de privations et de fatigues, ne se plaint pas. L'Evêque le prend en pitié et lui envoie une aumône de 100 livres.

« J'ai reçu, répond M. Pennanec'h, les cent livres que vous avez eu la bonté de me faire passer. J'en serai reconnaissant toute la vie. Puisque vous connaissez si bien ma triste situation et quelle en a été la cause, il n'est pas nécessaire de vous dire que votre aumône a été bien placée. Si je ne me suis pas plaint jusqu'ici, ce n'a pas été par défaut de confiance, mais par considération des fatigues que vous vous donnez et des sacrifices que vous faites pour rétablir la religion presque abolie dans votre diocèse. Continuez, la main de Dieu vous guide.

» Je vous prie, Monseigneur, de n'être pas étonné que je ne sois pas plus importun à l'avenir que je n'ai été jusqu'ici. J'ai appris à me priver des choses, même les plus nécessaires, non pas pour mortifier mon corps que la main de Dieu a puni selon son mérite, mais pour tâcher d'expier toutes les fautes de ma vie passée. Inspiré par Dieu comme cette dernière fois, vous connaîtrez toujours mes besoins. Que vous les soulagiez ou non, ma confiance en vous ne sera jamais moindre. Est-il un sujet assez ingrat pour la refuser à un prélat si bon ?

» En reconnaissance de tous vos bienfaits, Monseigneur, je vous prie d'agréer une part en mes faibles

prières. Si elles sont écoutées, vous jouirez d'une bonne santé et votre vie sera longue pour le bien de la Religion et la prospérité de ce diocèse.

» Comme je ne suis presque plus maître de mes membres, il est fort tard avant que je puisse me disposer à dire la messe. Jusqu'ici j'ai eu du scrupul à la dire avant d'avoir dit mon office, quoique plusieurs théologiens respectables l'autorisent. La nuit je ne puis plus lire. Ajoutez donc à toutes vos faveurs celle de me permettre de dire la messe avant d'avoir dit mes matines. » (1)

M. Pennanec'h continue de s'affaiblir. En 1809, il est devenu tout à fait incapable de donner la Pâque à ses ouailles. Obligé par cette longue maladie de son voisin de se charger de Meilars, le Recteur de Mahalon se plaint d'avoir trop de travail.

M. Alain Pennanec'h « moins plein de jours que de bonnes œuvres » meurt le 27 Mai 1809, à l'âge de 63 ans. En annonçant cette nouvelle à l'évêché, M. Charlès dit qu'il craint d'être obligé de desservir tout ensemble Mahalon, Guiler et Meilars, à cause de la pénurie de prêtres. Il consent d'avance à s'occuper de Meilars bien qu'il ne nourrisse pas de sentiments très tendres pour ce peuple qu'il qualifie de « dur et ignorant », mais à la condition qu'on le décharge de Guiler.

Quatre jours après la mort du Recteur, la municipalité écrit à « Monseigneur l'évêque du Finistère » :

« La commune de Meilars vient de perdre M. Pennanec'h, son curé, après avoir annoncé que ce digne Monsieur a emporté avec lui les regrets de la plus saine partie de la commune, nous nous permettons de vous demander Monsieur Leroux pour le remplacer. Pendant le temps que ce Monsieur a été à Pont-Croix, occupé aux écoles chez M. Rochedreux, il s'est acquit.

(1) Archives de l'Evêché.

L'estime de la plus grande partie de la commune qui ne peut rester sans ministre tant par sa position que par les avantages qu'elle présente à ses desservants. Il est vrai que la commune n'est pas d'une grande étendue, mais, Monseigneur, l'amitié et l'estime que la commune porte à ses ministres lui donne un avantage sur bien des communes de plus grande étendue. Celui que nous venons de perdre n'auroit pas voulu avoir d'autre, et si nous avons le bonheur de posséder celui que nous osons, Monseigneur, vous réclamer, il ne pourra qu'être bien content. Même d'après quelques paroles de la part de Monsieur Leroux du tems qu'il étoit à Pont-Croix nous sommes portés à croire qu'il n'en seroit pas fâché... » (1)

On voit en quelle estime les conseillers tiennent leur paroisse. C'est un cadeau qu'ils daignent offrir, et c'est tout juste s'ils ne le disent pas.

L'évêché répond le 2 Juin, promettant de donner au plus tôt un desservant à Meilars, mais tout en faisant des réserves sur le candidat de la municipalité.

Le 8, les conseillers écrivent encore à l'Evêque pour dire leur joie et déclarer qu'ils ne tiennent pas plus à M. Leroux qu'à un autre : « Si nous avons eu l'honneur de vous demander M. Leroux comme agréable à la commune, c'est qu'ayant vu quelquefois ce Monsieur dans la commune sans cependant le connaître à fond, nous avons jugé qu'il méritoit notre confiance et quelques personnes de Pont-Croix en ayant dit du bien, mais nous n'avons prétendu porter aucun jugement à son égard, parce qu'il ne nous appartient pas de scruter la conduite privée des hommes du caractère... »

Ce ton, cette souplesse devaient réussir nécessairement et réussirent en effet. René Rochedreux fut nommé recteur de Meilars.

(1) Archives de l'Evêché.

RENÉ ROCHEDREUX (1)

C'est une curieuse figure que celle de ce prêtre énergique que la Révolution exila. Originaire de Concarneau, il devint d'abord vicaire d'Ergué-Gabéric, de Saint-Goazec, puis de Mahalon, avec résidence dans la trêve de Guiler.

Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé qu'il commenta défavorablement en chaire. Cette conduite lui valut d'être arrêté le 15 Avril 1791. Il fut jugé, condamné et relâché.

Arrêté une seconde fois le 1^{er} Décembre 1791 « pour avoir malgré le jugement qui l'avait flétri d'une admonition publique continué ses prédications incendiaires contre les lois, ses outrages contre différents curés constitutionnels... s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ; s'être différentes fois on ne peut plus insolemment comporté envers l'administration et y avoir mis le comble en exigeant une restitution des taxes allouées aux témoins entendus contre lui... s'être, après une conduite aussi scandaleuse, mis à la solde d'une maison connue par les grands bienfaits qu'elle a obtenus de l'Etat et de son ingratitude envers lui... » (2), l'abbé Rochedreux est conduit d'abord à Quimper, ensuite au château de Brest d'où il fut déporté en Espagne. Il avait alors 35 ans.

Il ne rentra en France qu'après le 5 Avril 1802, jour où les clauses du Concordat furent rendues publiques. Mais au lieu de revenir dans son diocèse, il se fixa à la Rochelle. Il y devint l'homme de confiance de l'évêque, Mgr de Mendolf, qui l'envoya deux fois en mis-

(1) Voir *Bulletin diocésain...* 1931, p. 19 ssq.

(2) PILVEN, *Correspondance de M. Tréhot de Clermont...* *Bulletin diocésain...* 1907, p. 230-231.

sion à l'Île de Ré. Il eut le courage d'en faire sortir deux desservants, l'un pour cause d'ignorance, le second pour raison d'inconduite. Mais les patriotes de l'Île se fâchèrent et, pour échapper à leurs poignards, l'abbé Rochedreux dut se réfugier en Bretagne.

Juste à ce moment, M. Le Bescond de Coapont, recteur de Poullan, venait d'être nommé à la cure d'El-liant et désirait que M. Rochedreux le remplaçât à Poullan. Celui-ci accepta en principe, mais quand il alla annoncer cette nouvelle à l'évêque de La Rochelle, il fut si touché des marques d'affection et de confiance qu'il témoigna ce prélat, qu'il n'eut pas le courage de s'en séparer et consentit à ce qu'il demandât son incorporation au diocèse de La Rochelle, ce qui fut accordé après trois mois de correspondance.

Six mois plus tard, Mgr de Mendolf fut nommé au siège d'Amiens. Son successeur à La Rochelle, Mgr Paillou, demanda à l'abbé Rochedreux de ne point quitter son diocèse et lui accorda les mêmes pouvoirs. Mais voici qu'il est question de réhabiliter le desservant de l'Île de Ré interdit pour cause d'ignorance. Cette intention et l'absence de l'évêque déterminèrent M. Rochedreux à retourner en Bretagne, espérant qu'on lui offrirait encore la cure de Poullan. Il n'en fut rien. Il sentit alors « qu'on attachait peu d'intérêt à son retour dans le diocèse » et en fut très peiné.

S'il n'eut pas la cure de Poullan, on l'accepta pourtant dans le diocèse et on le chargea, en 1806, de prêcher le Carême à Pont-l'Abbé et de suppléer à l'insuffisance du clergé de la ville et des environs. « Le peuple de cette commune, écrit-il peu après, vit dans une ignorance crasse de la morale et de ses obligations... » Le Carême passé, il voudrait continuer à prêcher, son curé ne le permet pas. Entre les deux prêtres les relations se tendent, et M. Rochedreux s'écrie tristement :

« Je me sens accablé de douleur ; le sommeil se retire de mes yeux, les inquiétudes me décharent entièrement. » Il demande, avec le prophète Jonas, qu'on le jette à la mer...

Cependant son ardeur ne se refroidit pas. Il fonde une petite école qui, bientôt, prospère. En Janvier 1807, elle compte quatorze élèves dont trois promettent d'être de brillants sujets.

L'école ne suffit pas à son activité débordante. Il est élu conseiller municipal et fait des projets grandioses. Il se propose de détruire, dans sa source, l'oisiveté qui règne dans la ville en engageant les personnes qui font l'aumône à mettre, en masse, le montant de leurs dons pour acheter du chanvre, le faire filer, en salariant les pauvres à qui on le confiera, et en faire de la toile dont on habillera les mêmes pauvres et leurs enfants. Il désire que la municipalité s'occupe des moyens d'arrêter les suites incalculables et déplorables de l'ivrognerie, qu'elle condamne à une amende les aubergistes qui foulent aux pieds les lois divines et humaines !

L'administration diocésaine ne lui laissa pas le temps de réaliser ces beaux projets. Elle songeait à le pourvoir d'une succursale quand quelqu'un émit le vœu qu'on établît une école à Pont-Croix, promettant de doter le pensionnat d'une rente de six boisseaux de froment et ne doutant pas que la municipalité de cette ville ne fit un sort honnête à l'instituteur.

M. Rochedreux s'installe donc à Pont-Croix avec sa hâte coutumière, sans attendre la fin des démarches. Les débuts sont difficiles. L'argent manque. On parle de faire une collecte pour couvrir les frais du nouvel établissement. Les conseillers municipaux y sont opposés : connaissant leurs compatriotes, ils savent que la collecte ne produira rien. En attendant une solution administrative, le 5 Mai 1807, six habitants

se cotisent pour servir à l'instituteur un traitement provisoire de 900 livres par an, pour le loger et le nourrir ainsi que ses élèves.

Les enfants affluent, si bien qu'en 1808 le directeur demande un aide. Mais la maison est devenue trop petite pour loger tout le monde, et d'ailleurs le propriétaire somme M. Rochedreux de déloger. Il songe à occuper la capucinière d'Audierne qu'on lui refuse. Il jette un regard d'envie sur la communauté des Ursulines de Pont-Croix, mais la maison n'est pas libre. De plus, la municipalité veut diminuer ses modestes émoluments. La situation est critique. Pour obvier à toutes ces difficultés et être débarrassé des enfants de Pont-Croix qui sont « d'indomptables lutins », il voudrait s'établir au presbytère de Plouhinec. Le recteur, M. Kérisit, ne veut pas lui céder la place et affirme qu'à Plouhinec « ni le maire, ni l'adjoint, ni les autres particuliers de la paroisse ne veulent de ce Monsieur » !

Rejeté de partout, le pauvre instituteur jette alors les yeux sur Meilars qui vient de perdre son recteur, M. Pennanec'h. Les pourparlers réussissent. L'évêque le nomme recteur de cette paroisse. Cette heureuse nouvelle le remplit de joie. Avec quel soulagement il écrit de Pont-Croix le 30 Décembre 1809 :

« Je touche enfin au moment si désiré de quitter cette commune pour aller à Meilars. Dans cette agréable solitude, mon cœur ne forme que deux vœux : le premier, d'y fonder, sous de plus heureux auspices, un établissement propre à former des sujets pour le diocèse ; le second, de marcher sur les traces de mon prédécesseur et de mériter, comme lui, la confiance et les regrets du meilleur des prélats. »

Quelques jours plus tard, il dit ce qu'il pense de Pont-Croix :

« Je quitte enfin cette ville dès lundi prochain pour

me retirer dans la solitude de Meilars avec ma bande joyeuse. La cabale et la malice de quelques hommes de cette petite ville sont bien propres à rendre inutile la charité la plus ingénieuse et la plus condescendante. Quoique l'on ne doive pas se rebuter et que la charité ne soit jamais perdue, je crois cependant qu'il n'est pas hors de propos d'abandonner pendant quelque temps un peuple ingrat, pour lui faire sentir son injustice et son ingratitude... » (1) Et, ayant dit, il secoua la poussière de ses souliers sur cette ville où il n'avait eu que des déboires, et monta gaiement à Meilars avec sa « bande joyeuse » (2).



L'ECOLE DE MEILARS.

Outre la maison d'habitation, le presbytère de cette paroisse comprenait, nous l'avons dit, des bâtiments de service et un jardin assez vaste. Le presbytère avait été racheté par la commune, mais l'acte de vente était nul pour défaut de forme. M. Rochedreux avait dépensé quand même 660 livres pour transformer l'immeuble à son gré, avant d'en être possesseur. Dès le mois d'Août 1809, il avait fait dépaver et percer de quatre grandes fenêtres la maison servant anciennement d'écurie pour la transformer en classe et dortoir. Mais « la malice de quelques hommes de Pont-Croix » le suit jusqu'à Meilars. Le sieur Hignard, propriétaire de Treffest où se trouvait l'école de Pont-Croix, « instruit que le contrat de vente du presbytère était nul pour défaut de forme, a proposé au vendeur 1.500 livres et plus même s'il l'exigeait, uniquement — dit

(1) Archives de l'Evêché.

(2) *Bulletin diocésain...* 1908, p. 202.

le Recteur — pour contrarier les vues de Monseigneur et les miennes. Une dame honnête, indignée des projets iniques dudit sieur, vient de me prêter 500 livres pour acquérir le presbytère, en me subrogeant dans les droits du vendeur. Comme cette affaire était urgente, je n'ai pu consulter Monseigneur avant de l'entreprendre. J'ai tout lieu de penser que la pureté de mes démarches me justifiera... » (1).

Par acte daté du 5 Janvier 1810, M. Rochedreux se fit donc subroger dans les droits de M. Salou.

Dès le 3 Février, le recteur-instituteur affirme que sa maison est un des plus jolis petits séminaires du diocèse. Il a quinze pensionnaires qu'il nourrit et instruit avec tout le zèle dont il est capable, n'épargnant ni soins ni veilles pour en faire de bons sujets, confiant que ces jeunes gens lui rendront un jour la justice qu'il est en droit d'attendre d'eux.

Mais bientôt les difficultés recommencent. Il avait dû renvoyer un élève « pour de très bonnes raisons. Je le crois, dit-il, peu propre à l'état ecclésiastique ; l'avenir justifiera ma conduite à son égard. » Or, voilà que l'Evêque prend cet élève sous sa protection et le fait admettre à Saint-Pol. Aussitôt le maître, froissé, écrit à Monseigneur la lettre suivante, intéressante parce qu'elle nous montre l'homme impressionnable et bouillant que tant d'événements ont aigri, et parce qu'elle nous donne quelques détails sur le régime, plutôt frugal, des écoliers :

« Le gain de cause que Votre Grandeur vient de donner à un de mes élèves, avant de m'entendre, est de nature à jeter un discrédit bien formel sur ce nouvel établissement. Le jeune étourdi dont l'éducation m'a coûté tant de peines, de soins et de chagrins, triomphe du bon accueil dont vous l'avez honoré, et

(1) Archives de l'Evêché.

de la distinction que vous lui avez donnée pour le collège de Saint-Paul. En attendant que l'expérience et le temps, qui sont deux grands maîtres, me justifient à vos yeux, je vous prie de me décharger des treize pensionnaires dont j'ai ébauché l'éducation. Ils méritent tous, à de plus justes titres, votre protection et vos faveurs, aucun d'eux ne m'ayant donné jusqu'à ce jour aucun sujet de mécontentement. Ce jeune homme, au contraire, a mérité d'être chassé trois fois de mes études... Malgré tous ces griefs, je l'ai souffert un an chez moi. Pendant neuf mois, ses parents lui ont fourni seulement du pain d'orge, du beurre, et, rarement de la viande salée. Quatre fois par semaine, je lui ai donné un repas; presque chaque jour, quelque supplément à son entretien, et enfin son logement et ses écoles, le tout gratis. En sortant de Pont-Croix, j'ai cru devoir acquiescer aux vœux de ses parents, dans l'espoir de vous le présenter avec ses quatre autres condisciples, pour être admis au Séminaire, à la Saint-Michel prochaine. J'ai seulement exigé de ses parents qu'ils payassent 36 livres par an, après m'être informé qu'ils pouvaient payer cette légère somme sans gêne. J'ai exigé la même somme des parents des deux autres ; et M. Charlès s'est engagé à payer trois louis pour son neveu. L'emploi de ces sommes devait être continué jusqu'à parfait remboursement des 400 livres que j'ai données pour le dortoir et la classe qu'il a fallu faire dans le presbytère. Vu la ténacité des parents qui ne veulent rien donner pour l'éducation de leurs enfants, je ne puis compter que sur les trois louis de M. Charlès. Il est de toute fausseté que j'exige d'aucun pensionnaire la moindre chose pour leur nourriture. Il est très faux que je les occupe à des travaux étrangers au but proposé. Les heures consacrées à l'étude ne sont jamais interrompues. Pour quelques légers services que deux d'entre eux rendent

dans la maison, l'on pourvoit aux besoins pressants de quatre. Mes soins pour eux sont continuels : chaque jour, excepté le dimanche, je leur fais des conférences jusqu'à dix heures du soir.

» Ce jeune homme que j'ai chargé de la surveillance du pensionnat, rendra hommage à la vérité ; interrogez-le, Monseigneur, puisque j'ai perdu votre confiance.

» Quelque flatteur qu'il soit pour moi d'apprendre que mes élèves soient les premiers de leur classe, je ne saurais me résoudre à continuer l'éducation de ceux qui me restent, d'après les traits d'ingratitude que j'ai éprouvés de la part de ce jeune étourdi...

» Ces détails, Monseigneur, sont humiliants pour un honnête homme : ils m'ont jeté dans un si grand découragement que je vous supplie d'agréer mon désistement. Pour dernier trait de mon dévouement, je m'oblige à faire honneur à toutes les dettes que j'ai contractées pour ce nouvel établissement. Je dois 500 livres pour assurer à la paroisse ce presbytère dont j'ai fait un petit palais ; je dois 300 livres pour la maison que j'ai occupée à Pont-Croix ; j'ai déboursé 400 livres pour un dortoir et une classe ; j'ai fait les avances de 300 livres pour les réparations urgentes de cette maison ; je dois 132 livres pour six chandeliers et une croix pour mon église, somme totale de 1.232 livres... » (1).

L'Evêque n'accepte pas sa démission, mais lui reproche d'avoir manqué au premier de ses devoirs en ne le mettant pas au courant des fautes graves dont il accuse ses élèves, et de s'être plaint en termes trop amers. Puis il l'exhorte paternellement à supporter les contradictions et les humiliations en vue de la grande œuvre à accomplir.

(1) Archives de l'Evêché.

Un peu réconforté, l'abbé Rochedreux se plaint tout de même des « rapports indiscrets des confrères » qui l'accusent de mal employer l'argent du Séminaire, et il ajoute : « Si ce nouvel établissement mérite encore votre confiance, daignez y envoyer quelqu'un pour en connaître la règle et pour juger du cours d'étude que j'y ai établi. MM. Olitrault et Guardon ont eu l'honnêteté de me déclarer que mes élèves étaient les meilleurs de leur collège... »

Il eut encore à se défendre du reproche que lui faisaient ses confrères d'être d'un caractère insociable. Il écrit à M. Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Me voilà condamné sans appel, malgré l'évidence des faits que je pourrais produire pour ma justification si l'on voulait m'entendre sans préjugé. Depuis mon retour dans le diocèse, je n'ai eu de relation qu'avec Monseigneur et avec vous. Comment se fait-il donc que des ecclésiastiques se plaignent de ma mauvaise tête et de mon amour-propre ? C'est une énigme pour moi... »
Pauvre M. Rochedreux !

A la vérité, il n'était pas aimé de ses confrères. M. Gloaguen, recteur de Cléden, « qui s'occupe depuis 35 ans à préparer quelques élèves au Séminaire », écrit le 16 Mai 1809 à M. Clanche, au sujet du jeune Jean Arhan (1), que Monseigneur lui a retiré pour le mettre à l'école de M. Rochedreux :

« A l'entendre (M. Rochedreux), il n'y a que lui ni à Quimper ni ailleurs qui puisse former des élèves. Le vaste diocèse de Monseigneur ne présenteroit bientôt que des ignorants si M. Rochedreux cessait d'enseigner. On ne lui conteste pas son mérite, mais, je vous l'assure franchement, on n'aime pas à voir en lui ce

(1) Ce jeune homme qui avait alors 26 ans et que ses camarades appelaient « Arhan le bon garçon », sera plus tard recteur de Lennou pendant 38 ans et y mourra en 1856. C'est un arrière-grand oncle de M. le chanoine Pérennès, de M. Arhan, recteur de Ploudaniel, et de M. Arhan, recteur de Trégunc.

caractère hautain qui choque même ses amis. Ce doit être le tourment de sa vie, et tous ceux qui sont obligés d'avoir quelque relation avec lui en sont affligés. »

Parlant d'un autre élève qu'il a, le jeune Riou, le Recteur de Cléden ajoute : « Sa répugnance d'aller suivre les écoles de M. Rochedreux est telle qu'il me prie de supplier Sa Grandeur de l'en exempter. M. Rochedreux est, en effet, un homme terrible, et je le crois plus capable de déconcerter tout à fait les élèves qui n'ont pas été toujours les siens que de les encourager dans leurs études » (1).

A ces chagrins de M. Rochedreux, que de difficultés financières et administratives s'ajoutent encore ! Le dernier jour de l'année 1810, il avoue à l'Evêque qu'il ne sait comment acquitter les dettes qu'il a contractées pour la restauration de l'école, sans compter qu'on lui réclame 300 livres pour la maison qu'il occupe à Pont-Croix. En vain fait-il valoir qu'il a dû la quitter par suite de circonstances imprévues. Le Préfet n'a pas égard à « la bonne foi d'un pauvre prêtre de la campagne », et il n'écoute pas davantage les suppliques de la commune. Alors que « M. Massé obtient tout ce qu'il demande pour sa paroisse, Meilars, mille fois plus pauvre que Pouldergat, n'a encore pu rien obtenir pour subvenir aux besoins urgents de l'église paroissiale, et pour le remboursement du presbytère... Nous voilà donc abandonnés à notre malheureux sort. » — « Tout va à merveille pour nous conduire à l'hôpital ou à la prison », s'écrie-t-il le 1^{er} Janvier 1811.

M. Rochedreux ne possédait pas le diplôme requis pour diriger une école secondaire et ne tenait pas à le solliciter parce qu'il fallait payer 200 livres pour le moindre des grades. L'Académie fait des instances, le

(1) Archives de l'Evêché. Dossier Cléden-Cap-Sizun.

directeur ne se presse pas. Enfin l'application du décret qui ordonnait la suppression des écoles secondaires ecclésiastiques vint mettre un terme à ses tribulations. Ses élèves s'en vont. « Il ne me reste, dit-il tristement, que mes deux neveux, Pasquier et Jean Le Pennec, comme enfants de chœur, et Provost, comme domestique. M. le Préfet ayant pris connaissance de l'état de cette maison, pendant son séjour à Pont-Croix, d'où il a fait partir la gendarmerie pour en dresser procès-verbal, a répondu que ce petit nombre d'enfants était encore trop considérable. Il menace d'abolir entièrement cette maison comme soupçonnée d'avoir élevé trop de jeunes gens pour l'état ecclésiastique... » Cette lettre est du 18 Juillet 1812.

L'année suivante, les élèves commencent à revenir, lorsque le maître partit. Il ne soupçonnait sans doute pas l'ampleur que prendrait, dans un proche avenir, l'œuvre qu'il avait fondée dans les tribulations : le Petit Séminaire de Pont-Croix !



Nous avons vu l'instituteur à l'œuvre. Voyons aussi le recteur.

A son arrivée, il avait trouvé l'église paroissiale et l'église de Confort en assez bon état, la chapelle de Saint-Jean en ruines. Devant consacrer la majeure partie de son temps aux enfants de l'école, on lui avait adjoint un vicaire, M. Yves Bozec. Mais presque aussitôt on demande que ce vicaire aille tous les dimanches fournir une messe à Pont-Croix. M. Rochedreux fait remarquer que le vicaire répugne à aller dans cette ville. De plus, il lui semble que Meilars a, tout autant que Pont-Croix, besoin d'une seconde messe, « vu que la belle chapelle de Confort où elle se dit est le centre de quatre paroisses ». Enfin, si M. Bozec doit aller à Pont-Croix le dimanche, il devient

absolument inutile à Meilars, puisqu'il sera absent précisément le jour où les confessions abondent. Pour toutes ces raisons, M. Rochedreux veut garder M. Bozec qui, malgré son apathie et ses scrupules outrés, l'aide beaucoup pour l'école et pour les malades.

Le Recteur se rend compte que si le Curé de Pont-Croix a demandé M. Bozec, c'est sur l'instigation d'un certain D'Esclabissac. Ironiquement, il prie le Curé « d'exhorter son *abbé* D'Esclabissac qui se flatte de tout obtenir de Monseigneur par le canal de M. Dumoulin à ralentir son ardeur à troubler leur repos. Pourquoi ne se fait-il pas prêtre pour remplir le vide de sa commune ? C'est la réflexion que se permettent les personnes sensées... »

Sept ou huit mois après, il perdit pourtant son vicaire, et, dès lors, il dut assumer seul la lourde charge de diriger la paroisse et l'école.

Il existait une fondation du 27 Avril 1749 consistant en une messe chantée et un nocturne. Tous les lundis de l'année, cette fondation devait être desservie alternativement dans l'église paroissiale et dans la chapelle de Confort. Il s'y ajoutait une messe chantée et un nocturne à desservir dans l'église paroissiale le jour de la Toussaint. Pour le tout, les prêtres ne reçoivent que 90 livres. Or la distance entre les deux églises — que M. Rochedreux, en exagérant quelque peu, fixe à deux quarts de lieue — est gênante toujours, plus encore par mauvais temps, et la paroisse n'a plus qu'un seul prêtre. Cette fondation est trop assujettissante. Aussi le Recteur demande-t-il à l'Evêque de la réduire, ou d'en augmenter les honoraires, ou d'y faire le changement qu'il jugera le plus convenable.

En 1812, il est chargé, pendant six ou sept semaines, de fournir une messe à Pont-Croix. En 1813, il doit prêcher le Carême à Plogoff, Clédén et Goulien. « Plogoff et Clédén sont sans secours spirituel, n'ayant

aucune confiance dans les deux prêtres qui sont à Clédén... Cette dernière paroisse est en proie à la division et au schisme plus que jamais. » Et l'on voudrait qu'il aille essayer d'arranger les choses.

✱

M. Rochedreux quitte Meilars cette même année 1813 pour devenir recteur de Nèvez. Là encore, il se crée des difficultés. Il demande, en 1819, la desserte de Poullan, l'obtient et ne l'occupe pas. Deux ans plus tard, on le trouve à Port-Louis où il remplit l'office de chapelain. Il reçoit son *exeat* pour le diocèse de Vannes, mais ne réussit pas à le faire accepter.

Sans fonctions, sans ressources, il se retire, en 1825, avec l'agrément de Monseigneur, à l'Île-Tudy, qui est sans pasteur depuis 1804. Toujours actif, malgré ses 70 ans, il commence immédiatement les démarches pour faire ériger l'île en succursale, achète, de ses propres deniers, une maison, fait écrire au ministre de la Guerre pour « qu'il donne ordre d'enlever les canons et affûts qui restaient en dépôt dans l'église de l'Île Tudy. » Pas assez patient pour attendre l'autorisation régulière, le nouveau pasteur se met en devoir de rendre son église habitable, démolit les ruines de la tour qui, séparée de quelques mètres de la nef de l'église, était censée appartenir au Génie militaire. Le procureur du roi s'émeut et veut poursuivre le bouillant recteur. Il se trouva, heureusement, un de ses anciens élèves, avoué à Quimper, pour plaider les circonstances atténuantes et faire arrêter les poursuites. « Jeté jeune à l'étranger par des circonstances qu'il n'a que faire de rappeler, il n'a pas été à même d'apprécier le mérite de l'armement de nos côtes, ni celui des précautions prises pour y parvenir encore s'il en était besoin. A son retour de l'émigration, il n'a été occupé qu'à concourir au rétablissement d'une reli-

gion sainte presque oubliée. Pasteur ou instituteur suivant les exigences du diocèse, il ne s'est occupé que d'instruction à donner à ses frères jusqu'au moment où la rentrée d'une dynastie chère aux français lui a permis de concourir, même au loin dans de pieuses missions, à une vivification plus parfaite des principes religieux. C'est ainsi qu'il est parvenu, à un âge avancé, sans s'occuper des choses civiles et surtout des règlements locaux auxquels il va être accusé d'avoir porté atteinte... »

C'est à l'Ile-Tudy, le 28 Novembre 1827, que la mort vint prendre ce lutteur infatigable et lui donner enfin la paix qu'une vie si agitée n'avait pu lui procurer un seul instant.



SUCCESEURS DE M. ROCHEDREUX

En quittant Meilars, M. Rochedreux avait, paraît-il, déclaré à ses paroissiens qu'ils n'étaient pas à la veille d'avoir un nouveau recteur. En effet, malgré les instances réitérées du maire et du Conseil municipal, la paroisse resta près d'un an sans desservant. Pendant ce temps, M. Charlès, recteur de Mahalon, se charge encore de Meilars. « Ces pauvres gens, dit-il, se jettent sur mes bras. Je leur ai procuré jusqu'ici les secours spirituels que j'étois en droit de leur donner. »

M. Abgrall, prêtre à Pont-Croix, se rendait aussi volontiers à Meilars, de jour et de nuit, toutes les fois qu'on avait recours à son ministère. Il en fut nommé recteur en Juillet 1814, trouva l'église « dans un état alarmant », se lassa vite et, un an plus tard, exprima le désir d'être nommé à Beuzec. Son chirurgien déclara que son client était d'une « constitution débile et nerveuse, susceptible d'être irritée lorsqu'elle serait exposée à un air atmosphérique vif et froid, que l'air de la

paroisse de Meylar étant de cette nature, lui est insalubre, et que celui de Beuzec-Cap-Sizun, en qualité d'air natal, lui est salubre », et M. Abgrall quitta Meilars. Le presbytère restera encore six mois inoccupé.

Lors de la première restauration, les membres du Conseil municipal avaient prêté serment d'obéissance et de fidélité au roi, en ces termes : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roy, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entreprendre aucune ligue qui seroit contraire à son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roy. »

Dès le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le Conseil municipal se réunit de nouveau pour prêter le serment prescrit par le décret impérial du 8 Avril 1815. Le maire d'abord : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. » Ensuite, chacun des autres a fait de même... »

Les conseillers municipaux de Meilars étaient de l'étoffe dont on fait les grands politiciens !



M. Clérec, successeur de M. Abgrall, avait trouvé son presbytère dans un état lamentable : « Ce n'est pas un jardin que m'a laissé mon digne prédécesseur : c'est un misérable champ où tout est à détruire. J'ai du pâturage pour mes ouailles, et pour longtemps ; aussi les ai-je invités à me venir couper l'herbe sous les pieds. » Il ajoute cependant que le voilà dans une des plus jolies maisons qui loge prêtre. « J'ai trouvé ici toutes les commodités imaginables, et ce qu'il y a de préférable à tout cela, la paix et la tranquillité au dedans et au dehors. »

M. Clérec était précédemment recteur d'Audierne où il avait eu maille à partir avec les francs républicains qui tenaient à leur ancien club « comme un teigneux à son bonnet ». « J'ai un bon peuple, dit-il, et il n'y a ici ni Guezno ni Rivet, républicains déhontés, ni, ce qui est encore pire, de Lanvarzin, prétendu royaliste et bouleversant tout, avec le masque qui en impose à des imbéciles... Ah ! si tout le monde était aussi franc que le grand Charlès ! »

Instruit, énergique, de forte santé, le nouveau recteur avait toutes les qualités requises pour diriger une école, mais il dut se contenter d'éduquer un pauvre clerc sur le compte duquel il écrit à son ami intime, M. Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Mon large commensal arriva vers le soir... Quel colosse Monseigneur m'a envoyé ! Mais quel petit esprit dans un grand corps ! Je viens de lui donner la première leçon, et j'ai vu tout d'un coup que nous n'irions pas à la volée, la mémoire n'est pas plus heureuse que le génie n'est facile. La peinture que le Supérieur m'en a faite est de toute exactitude. Je le crois bon enfant et facile à conduire : je ne demande qu'une grâce, c'est qu'il s'applique sérieusement ; il a certes bien besoin : il compte déjà vingt-sept ans, et à cet âge les ressorts commencent à s'user, même dans ceux qui sont les mieux trempés ; il nous faudra, je crois, bien souvent mâcher châtaigne, et être double et triple répétiteur... Je n'en tirerai pas grand parti pour le chant... Mon élève est un pauvre écolier en tout genre, et il a besoin de plus d'un maître... »

M. Clérec aurait désiré former beaucoup d'élèves à sa propre image, car il s'aperçoit de plus en plus que « les enfants de la Révolution sont, généralement parlant, de petits monstres... »

Bientôt, il doit abandonner son unique élève. Son « grand voisin de Mahalon » est frappé en Mars 1817

« d'une furieuse attaque de paralysie et n'est plus qu'un serviteur inutile ». « Cette fatale catastrophe » rend M. Clérec « père de deux peuples et ayant à mesurer plus de 4 lieues d'espace de l'extrémité de Meylars à l'extrémité de Mahalon ».

« J'ai conseillé à mon triste disciple de se retirer chez lui pour un peu de temps, jusqu'après Pâques, et il est parti depuis hier ; il traînait ici depuis mardi la plus ennuyeuse existence. N'ayant pas de quoi se couvrir, il avait été saisi de froid ; tout le temps se passait entre le lit, la table et le feu... »

En Juin 1817, M. Clérec, toujours chargé de deux paroisses, assure qu'il n'est pas fait pour la campagne. L'année suivante, il est nommé recteur de Saint-Mathieu de Quimper.

Aussitôt, Thomas, maire de Meilars, écrit à l'Evêque : « La nomination de M. Clérec à d'autres fonctions nous a laissés, mes administrés et moi, privés de tout secours pour le spirituel. Notre position vient encore d'être aggravée par la mort de M. Dimizit, desservant de Poullan... Nous n'avons désormais aucune assistance ecclésiastique à espérer. Ayez la bonté, Monseigneur, de prendre en considération notre état le plus critique qui fut jamais, en nous envoyant un ministre dont notre commune a un besoin si pressant. Je me fais garant que tous mes administrés le recevront avec reconnaissance. Nous avons à lui présenter l'un des plus beaux presbytères du canton... Tout est en ordre dans nos églises et le peuple très avide de la parole de Dieu ne laissera son desservant manquer de rien... »

Le 29 Mars 1819, le maire rédige une nouvelle supplique à l'Evêque :

« La pénurie de sujets a sans doute influé sur le défaut d'un desservant à Meilars, c'est la seule cause à laquelle je puisse attribuer le malheur dans lequel

mes administrés et moi nous nous trouvons plongés. Sans doute, Monseigneur, vous n'avez pas oublié le logement délicat que nous soignons pour Monsieur notre desservant, les sentiments religieux dont nous nous flattons d'être pénétrés et la difficulté que nous éprouvons à recourir sans cesse, surtout en cas de maladie, à un ministère éloigné de nous et peu assuré. Daignez, Monseigneur, daignez jeter sur nous un cil de compassion et faire enfin habiter l'un des meilleurs presbytères de votre diocèse par un desservant qui fasse cesser l'amertume dont nous sommes abreuvés... »

✱

Pour répondre aux vœux de la population et pour reprendre l'œuvre de M. Rochedreux, l'administration diocésaine nomma l'abbé Madec à Meilars. Il importait de développer l'école afin d'avoir, un jour, assez de prêtres pour les besoins du diocèse. De l'aveu de Mgr Dombideau de Crouseilles, il y avait, vers cette époque, dans le diocèse de Quimper, 42 paroisses privées de prêtres et beaucoup d'autres sans les vicaires nécessaires (1).

M. Madec se met aussitôt au travail. Il achète une maison assez grande pour loger une vingtaine d'élèves. En plus du dortoir, elle comprenait une chambre pour le président, une salle d'étude, une assez jolie cuisine avec deux caves. Il y avait deux crèches dans la cour et un fort bon puits dans le jardin clos de murs et protégé contre les vents du Nord par deux douzaines d'arbres très élevés. Les deux classes du presbytère sont également aménagées et, le 27 Mars 1820, l'institution compte 47 élèves. La plupart sont de Meilars, Mahalon, Poullan et des paroisses rurales du Cap.

(1) Lettre au ministre de l'Intérieur, 20 Mars 1823, *Bull. dioc.* 1909, p. 20.

Presque tous sont « chambriers », c'est-à-dire reçoivent leurs provisions de chez eux.

Le nombre des élèves augmente encore. En Janvier 1821, ils sont 74. Trois semaines plus tard, 78. Mais les dettes aussi s'accumulent, et le Directeur, menacé d'une vente publique, crie sa détresse à l'Evêque. Il ne voit, dit-il, d'autre moyen de se tirer d'embarras que de remettre l'institution au bureau des Séminaires. C'est alors, le 7 Mars 1822, que Mgr Dombideau de Crouseilles écrit à M. Le Coz la lettre suivante :

« Vous savez que j'ai formé une école à Meylars, près Pont-Croix... Elle est devenue nombreuse, mais M. Madec était incapable de la gouverner pour le temporel. Nous lui avons fait des avances considérables et nous lui avons prouvé qu'il pouvait faire des bénéfices qui devaient lui donner les moyens de la faire prospérer. Ce n'est que depuis peu de jours qu'il nous a donné la certitude qu'il augmentait chaque année la masse de ses dettes... Je ne vois que vous, Monsieur, qui puissiez prévenir la chute de cet utile établissement. Le logement est agréable et le Cap fournit un grand nombre de sujets.

» Je n'ose vous proposer la place de desservant de Meylars, mais cependant ce serait un moyen de plus d'assurer le bien. Je prendrai l'engagement de vous donner un vicaire, quoique la paroisse soit très petite ; il pourrait remplir, en même temps, la place de professeur. Vous auriez le double titre de desservant et de supérieur de l'école.

» Enfin, Monsieur, je vous invoque comme le sauveur de cette école. »

M. Le Coz, ancien professeur de Plouguernével, curé de Carhaix, puis de Daoulas, et retiré à cette époque à Pont-l'Abbé, accepta avec la promesse qu'il ne resterait à Meilars que quinze ou dix-huit mois.

Le charme tant vanté du presbytère de cette paroisse

ne le séduisit point. Il vit que l'école, en demeurant là, ne pourrait jamais prendre le développement qu'il rêvait. Et, tout naturellement, il songea à réaliser l'idée qu'avait eue M. Rochedreux : transformer en école secondaire l'ancien couvent des Ursulines de Pont-Croix.

Dans l'été de 1822, la foudre tomba sur l'école de Meilars : « Mes enfants, écrit M. Le Coz, ont été épouvantés, renversés, sans autre mal. Ma cuisinière a été aussi renversée et a eu le visage et l'occiput légèrement atteint ; la fille de cuisine a eu les jambes un peu offensées ; j'ai été, moi-même, repoussé à six pas du lieu où j'étais, sans être abattu. Mes fenêtres ont été brisées, la cheminée endommagée, mes livres et mes papiers dispersés, ma chambre remplie d'une fumée infecte, un de mes cadres défectueux, une tasse de porcelaine brisée, une casserole en cuivre percée, mon oreille gauche rendue un peu sourde. Dieu qui lance le tonnerre comme il soulève les flots a dit au premier comme aux seconds : *huc usque venies*, etc., tu lui donneras sur l'oreille et pas davantage ; tu le repousseras vers la porte de sa demeure pour lui dire avec force : « Ce n'est pas là que je te veux. Sors et va dans la ville voisine où je veux me servir de toi pour le bien de mon Eglise ».

L'Evêque comprit que M. Le Coz ne se plaisait pas à Meilars. Et, un beau jour, les habitants de la paisible bourgade n'entendirent plus les ébats bruyants de la gent écolière : élèves et recteur les avaient quittés, refaisant en sens inverse le chemin suivi treize ans auparavant par M. Rochedreux et ses enfants. L'école de Meilars devenait le Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. Le Coz, supérieur de Pont-Croix, restait desservant de Meilars sans y résider. Les paroissiens, mécontents d'être ainsi délaissés, adressèrent cette lettre à l'Evêque, le 14 Décembre 1822, par l'entremise du maire, Claquin :

« Je vous écris pour vous informer de la triste situation où nous nous trouvons. Nous avons pour encore un pasteur mais qui, comme vous le savez, ne réside pas parmi nous. Nous sommes obligés, pour avoir une messe, de lui envoyer tous les dimanches un cheval, ce qui est assez gênant quand nous avons la messe du matin. Mais ce n'est pas là le pire ; si nous avions tous de bons chevaux cela serait encore peu de chose, comme nous n'avons que de jeunes, il pourrait lui arriver quelque malheur, ce qui nous feroit de la peine. De plus, Monsieur Le Coz ne confessant pas, nous nous voyons par là privés des secours spirituels, ce qui pourroit nous arriver même à l'heure de notre mort. C'est cependant une chose bien douloureuse pour plusieurs de mes administrés qui s'approchoient souvent des sacrements, et particulièrement les grandes fêtes, de s'en voir privé : par là plusieurs se négligeront et tomberont dans la tiédeur ; même, on commence déjà à s'en apercevoir, ils seront bientôt froids. Le loup est déjà entré dans la bergerie et commence à y exercer ses ravages. Bon pasteur, venez donc à notre aide, ayez pitié de nous, aidez-nous à sauver nos âmes et donnez-nous le plutôt possible quelqu'un qui puisse encourager les bons, soutenir les faibles et ramener au bercail les brebis égarées. J'espère, Monseigneur, qu'ayant arrangé notre église comme je vous l'avois promis, et ne vous ayant donné par ailleurs comme je le crois aucun sujet de mécontentement, vous aurez égard à nos justes représentations. »

Uniquement préoccupé de son école, M. Le Coz crut, qu'après son départ, la paroisse de Meilars n'avait plus de raison d'être. Tout bonnement, il projeta de la dépecer et de faire cadeau d'un morceau à chacun de ses voisins. Après lui, le déluge ! L'émotion fut grande. Le Conseil municipal, avant même le départ du Recteur, protesta avec énergie. Partager Meilars

entre Poullan, Mahalon et Pont-Croix ? Mais à quoi pense-t-on ? Ne sait-on pas assez que « Meilars est séparé de ces différentes communes par des rivières dont les eaux, grossissant en hiver, rendent tout passage et toute communication impraticable pendant cette saison et même pendant une grande partie de l'été ? » Oublie-t-on que Meilars possède des fondations qui doivent être desservies dans cette paroisse ? Les habitants de Meilars ont-ils démérité ? N'ont-ils pas toujours montré le plus grand respect et une soumission sans bornes aux volontés de leur évêque et su mériter l'estime et l'amour de leurs pasteurs. Qu'on remplace donc au plus vite M. Le Coz puisqu'il va à Pont-Croix !

Les voisins ne se montrèrent pas plus empressés à accepter le don qu'on voulait leur faire. Le Recteur de Mahalon, à qui était destinée toute la partie de Meilars en deça de la route de Douarnenez à Audierne, protesta aussi, trouvant qu'il avait déjà assez de terrain à parcourir dans sa paroisse et ne tenait pas à être obligé de se déchausser l'hiver pour traverser la vallée du Goyen !

Finalement, Meilars resta intact, mais sans pasteur. De nouveau, le 18 Avril 1823, le maire supplie l'évêque d'envoyer un desservant : « Aucune plainte n'a été portée contre les habitants de cette commune, et ils ont toujours été reconnus pour être dévoués à leurs pasteurs et pour s'acquitter avec le plus grand soin des devoirs de leur religion. » Ils n'ont pas encore fait leurs Pâques. Quand et comment les feront-ils si Monseigneur n'a pas égard à leur position et ne leur donne un prêtre ?

Un recteur fut enfin nommé en 1824 : M. Abgrall. Le 29 Mars 1828, il écrit au vicaire général :

« Je pourrais bien dire à un ami que la paroisse de Meilars est une pauvre paroisse, ou plutôt une par-

roisse pauvre, habitée par des pauvres, enfin une seconde terre de Hus habitée par un Job moderne. Et cependant cette paroisse privée à plusieurs reprises de pasteurs et par conséquent des secours que les offrandes des fidèles fournissent à l'entretien des églises, a fait jusques à présent tous les sacrifices possibles pour la conservation de trois temples, 2 chapelles et une mère-église. Cependant la moitié du toit de l'église-mère, le lambris et le toit du presbytère sont dans un état de délabrement. Les fonds de l'église sont insuffisants pour ces réparations urgentes, et il seroit cruel de demander de nouveaux sacrifices à des paroissiens épuisés... »

Jean-Corentin Bernard, de Plogonnec, succéda à M. Abgrall en 1829, et resta à Meilars jusqu'à 1851.

Le 28 Mars 1836, la tempête renversa le clocher de l'église paroissiale. Le Recteur raconte ainsi la catastrophe : « Environ les huit heures du matin, le clocher de l'église paroissiale a été entièrement renversé. Les deux cloches ont été brisées en mille morceaux, une partie de la toiture de l'église écrasée et le mur fort endommagé. Heureusement dans le malheur nous n'avons à déplorer la mort de personne. Il n'y a pas même, grâce à Dieu, eu de blessé. J'allais sonner pour la messe, et, à chaque instant quelqu'un passait par l'endroit où la masse de la tour s'est portée. Nous avons encore des dégâts partiels. La perte que nous venons d'éprouver peut être évaluée de 4.000 à 4.300 francs... La paroisse étant petite et pauvre ne pourra pas contribuer pour la moitié à ces dépenses.... »

On ramassa les débris des cloches pour la refonte, et, l'année suivante, le clocher neuf reçut deux cloches nouvelles qui coûtèrent 196 francs chacune. La plus grande, appelée Nouel-Marie, eut pour parrain et marraine Nouel Losy et Catherine Claquin. La petite, Jean-Marie, Jean Savina et Marie Scuiller. Elles furent fondues par Briens à Morlaix.

En 1846, l'église de Confort reçut une seconde cloche. Elle fut bénite par M. Mercier, curé de Brest, et nommée Angélique-Marie par M. Le Bris-Durest et Mme Louise Madézo. Une autre cloche, d'un poids de 800 livres, provenant des ateliers du Viel aîné, fondeur à Brest, avait été bénite par M. Clérec en 1818.

AUTRES RECTEURS DE MEILARS

1851-1856.	Jean-Martin Le Roux.
1856-1860.	J.-L. Bourhis, de Ploudaniel.
1860-1863.	Antoine-Marie Aballain, de Landerneau.
1863-1890.	Alexis Mazéas, auparavant économe au Petit Séminaire de Pont-Croix.
1890-1905.	Yves Guyonvarc'h, de Guilligomarc'h.
1905.	Paul Lormier, ne prit jamais possession.
1905-1906.	Michel Le Borgne, de Plouguerneau.
1906-1919.	Louis Rolland, de Bodilis.
1919-1926.	Jean-François Herry, de Lampaul-Guimiliau.
1926-1927.	Jean Houel, de Tréboul.
1927.	Louis Prijeac, de Saint-Méen.

VICAIRES DE MEILARS

1880.	Pierre Mazéas.
1881.	Jacques-Marie Duédal.
1884.	Louis-Marie Laouénan.
1887.	François Denniel.
1887.	Jean-Marie Larhantec.
1893.	Alexandre Guyomard.
1896.	Joseph Amelin.
1898.	Laurent Morvan.
1902.	Olivier Le Bras.
1908.	Jean Pemp.
1910.	Michel L'Hénoret.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
ÉGLISE DE MEILARS.	6
ÉGLISE DE CONFORT.	11
La Roue	14
L'Ossuaire.	16
Le Calvaire	17
HISTORIQUE DE L'ÉGLISE DE CONFORT	18
CHAPELLE DE SAINT-JEAN.	23
ANCIENS MANOIRS	24
Manoir de Meilars.	25
Manoir de Kernonen.	26
Manoir de Guizec.	26
Manoir de Castellien.	27
Manoir de Lesveilars.	27
Manoir de Kervénargant.	28
MONUMENTS ANCIENS	42
CLERGÉ.	44
MEILARS PENDANT LA RÉVOLUTION.	48
— APRÈS LA RÉVOLUTION.	63
René Rochedreux	67
L'École de Meilars.	71
Successeurs de M. Rochedreux.	80
Autres Recteurs de Meilars.	90
Vicaires de Meilars.	90

